

# CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 5 Avril 2024

Procès-verbal

Version intégrale



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

## Du Conseil Municipal de la Commune d'HYERES

**SEANCE DU 05 AVRIL 2024**

**QUORUM N° 1**

**DELIBERATIONS N° 1 A 40**

**L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, le CINQ AVRIL**

Le Conseil Municipal de la Commune d'HYERES s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre GIRAN Maire de la ville de Hyères les Palmiers

**ETAIENT PRESENTS :**

Monsieur GIRAN, Monsieur ROUX, Monsieur CARRASSAN, Madame MARINO, Madame MANA, Monsieur CORNILEAU, Madame BATTESTI, Monsieur FRATELLIA-GUIOL, Madame RITONDALE, Monsieur THIEBAUD, Madame PARENT, Monsieur BRUNEL, Madame BUTTAFOGHI, Madame SCANTAMBURLO, Monsieur BERNARDI, Madame VERDINO, Monsieur CUNEO, Madame PAPALEO, Madame DECUGIS, Monsieur MONPATE, Monsieur CIRCOSTA, Monsieur COLIN, Madame GALLART, Monsieur MAUTE, Monsieur MICALLEF, Madame LEGOUHY, Monsieur LIBESSART, Madame TROPINI, Madame AGOSTA, Madame BURKI, Madame FERJANI, Monsieur MASSUCO, Madame BERNARDINI, Madame COLLIN, Monsieur EYNARD-TOMATIS.

**ABSENTS :**

Madame Isabelle MONFORT, Madame Marie BARRUE, Madame Marie-Paule PRESTAT, Madame Chantal PORTUESE.

**EXCUSES ET ONT DONNE PROCURATION DE VOTER, conformément à la loi n°47.1744 du 6 Septembre 1947,**

Monsieur GIRARDO (pouvoir à Monsieur Jean-François MAUTE)  
Monsieur PHILIP (pouvoir à Monsieur Francis ROUX)  
Monsieur FOUQUE (pouvoir à Monsieur Jean-luc BRUNEL)  
Monsieur MARTIN (pouvoir à Madame Karine TROPINI)  
Monsieur MARION (pouvoir à Madame Genevieve BURKI)  
Monsieur LAURENT (pouvoir à Madame Isabelle BUTTAFOGHI)

**CONSEILLERS EN EXERCICE : 45**

**DATE DE LA CONVOCATION : 29/03/2024**

**SECRETAIRE DE SEANCE : M. Olivier MICALLEF**

Lecture a été donnée de ce qui suit :



# VILLE D'HYÈRES

---

## LES PALMIERS

### Séance du Conseil municipal du 5 avril 2024

#### **SOMMAIRE**

---

AFFAIRE N°1 – DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES - CONSEIL MUNICIPAL - Délégations du maire - Application des dispositions de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales - Modifications.....	5
AFFAIRE N°2 – DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES - Rapport de situation comparée Femmes Hommes 2023.....	5
AFFAIRE N°3 – DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES - Bilan des agents communaux mis à disposition - Année 2023.....	7
AFFAIRE N°4 – FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Création d'une autorisation de programme « Espace 3000 ».....	8
AFFAIRE N°5 – FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Ports de Plaisance d'Hyères- Ouverture de l'autorisation de programme relative à la réhabilitation du quai d'honneur et du quai des pêcheurs	13
AFFAIRE N°6 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Révision des autorisations de programme et des crédits de paiements - Exercice 2024.....	13
AFFAIRE N°7 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Budget principal - Ville d'Hyères les Palmiers - Reprise anticipée des résultats - Exercice 2024.....	14
AFFAIRE N°8 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Budget principal - Ville d'Hyères les Palmiers - Budget primitif - Exercice 2024.....	14
AFFAIRE N°9 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Vote des taux de la Fiscalité Locale - Fixation des taux d'imposition pour l'année 2024.....	26
AFFAIRE N°10 – FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Budget annexe - Ports de Plaisance d'Hyères les Palmiers - Reprise anticipée des résultats - Exercice 2024.....	27

AFFAIRE N°11 – FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Budget annexe - Port de plaisance d'Hyères les Palmiers - Budget primitif - Exercice 2024.....	27
AFFAIRE N°12 – FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Ports de Plaisance d'Hyères - Provision pour dragage des bassins du port Saint-Pierre - Complément.....	31
AFFAIRE N°13 – FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Ports de Plaisance d'Hyères - Provision pour gros entretien du port du Niel - Complément.....	31
AFFAIRE N°14 – FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Ports de Plaisance d'Hyères - Provision pour créances douteuses – Complément.....	31
AFFAIRE N°15 – FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Budget annexe - Construction, entretien et vente de caveaux dans les cimetières - Reprise anticipée des résultats - Exercice 2024.....	32
AFFAIRE N°16 – FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Budget annexe - Construction, entretien et vente de caveaux dans les cimetières - Budget primitif - Exercice 2024.....	32
AFFAIRE N°17 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Ville d'Hyères les Palmiers - Approbation du rapport d'évaluation des charges relatives au transfert des navettes gratuites de la commune de Hyères à la Métropole Toulon Provence Méditerranée.....	32
AFFAIRE N°18 - DIRECTION DE LA TRANSVERSALITÉ - Fonds d'Investissement Cantonal - Demande de soutien financier au Conseil Départemental du Var.....	33
AFFAIRE N°19 - DIRECTION DE LA TRANSVERSALITE - Demande de subvention auprès de la Région Sud Provence Alpes Côte d'Azur au titre du dispositif « Nos communes d'abord » 2024.....	34
AFFAIRE N°20 - COMMERCE - OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - « Opération devanture » - Renouvellement de la mise en place d'un dispositif de subvention communale d'aide à la requalification de devantures des locaux d'activités.....	34
AFFAIRE N°21 - COMMERCE - OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - Renouvellement de la mise en place d'un dispositif de subvention communale d'aide au renouvellement des matériels forains du Grand marché des Iles d'Or en centre-ville.....	35
AFFAIRE N°22 - COMMANDE PUBLIQUE - PATRIMOINE BÂTI - Missions d'assistance technique réglementaires dans le cadre de l'opération de réhabilitation de l'Espace 3000 - Mise en appel d'offres ouvert.....	36
AFFAIRE N°23 - COMMANDE PUBLIQUE - AGRICULTURE ESPACES VERTS - Élagage et abattage d'arbres et de palmiers et traitements phytosanitaires contre les ravageurs des arbres et des palmiers - Accords-cadres à bons de commande - Mise en appel d'offres ouvert.....	37
AFFAIRE N°24 - COMMANDE PUBLIQUE - SANTÉ : PRÉVENTION ET RISQUES - DÉMOUSTICATION - Fourniture d'un produit larvicide biologique (Bacillus thuringiensis var. israelensis sérotype H 14) pour la lutte contre toutes espèces de moustiques - Traitement homologué pour épandage par voies aérienne et terrestre - Accord-cadre à bons de commande - Mise en appel d'offres ouvert.....	37
AFFAIRE N°25 - COMMANDE PUBLIQUE - SANTÉ : PRÉVENTION ET RISQUES - Réalisation d'un audit de certification du système de gestion de la qualité des eaux de baignade - Convention constitutive de groupement de commandes - Autorisation de signature.....	38

AFFAIRE N°26 - GESTION FONCIÈRE ET DOMANIALE - Application des articles L 2241-1 et L1524-3 du Code Général des Collectivités Territoriales - Bilan des acquisitions et cessions relatif à l'année 2023 et rapport spécial.....	38
AFFAIRE N°27 - GESTION FONCIÈRE ET DOMANIALE - BAIL EMPHYTÉOTIQUE - La BERGERIE - Aliénation du bien situé 35 avenue de la Sablière cadastré section EX n°0039 formant le lot n°38A au profit de M. et Mme JACQUET Rémy.....	40
AFFAIRE N°28 - GESTION FONCIÈRE ET DOMANIALE - BAIL EMPHYTÉOTIQUE - L'AYGUADE - Parcelle cadastrée section IL n° 101 formant le lot n° 68 - Indivision LOBRY SCARNA - Avenant au bail emphytéotique en augmentation de durée.....	41
AFFAIRE N°29 - GESTION FONCIÈRE ET DOMANIALE - BAIL EMPHYTÉOTIQUE - HORS LOTISSEMENT - Parcelle cadastrée section EY n°0035 - COPROPRIÉTÉ LE PINEDOU - Avenant au bail emphytéotique en augmentation de durée.....	42
AFFAIRE N°30 - GESTION FONCIÈRE ET DOMANIALE - BAIL EMPHYTÉOTIQUE - L'AYGUADE - Parcelle cadastrée section IM n°0137 formant le lot n°7 - Mme DOBLER Virginie - Avenant au bail emphytéotique en augmentation de durée.....	42
AFFAIRE N°31 - SERVICE HABITAT - Avenant N°1 à la convention OPAH-RU, actant l'augmentation de la participation financière de la Région Sud Provence Alpes Côte d'Azur. Autorisation donnée à Madame Marguerite GALLART, Conseillère Municipale Déléguée au Logement de signer cet avenant N°1 à la convention OPAH-RU (2019-2024).....	43
AFFAIRE N°32 - PARC AUTO - Vente aux enchères en ligne des biens mobiliers réformés de la Ville d'Hyères.....	44
AFFAIRE N°33 - ÉVÉNEMENTIEL - 2ème édition du Natif Festival - Convention de partenariat avec l'association « Natif Festival ».....	44
AFFAIRE N°34 - SPORTS - Semaine Olympique Française de Voile Hyères-MTPM. Autorisation donnée à Monsieur Le Maire de signer la convention d'organisation avec la Fédération Française de Voile...	45
AFFAIRE N°35 - DIRECTION PREVENTION SECURITE ET PORTS - SERVICE SÉCURITÉ COMMUNALE - Établissement d'une convention de mise à disposition de personnels du SDIS Var pour la surveillance des baignades aménagées.....	46
AFFAIRE N°36 - GESTION FONCIÈRE ET DOMANIALE - Demande de transfert de gestion d'une parcelle du Domaine Public Maritime à l'Aiguade.....	47
AFFAIRE N°37 - PORTS DE PLAISANCE D'HYÈRES - PORT L'AYGUADE - Extension du périmètre portuaire.....	47
AFFAIRE N°38 - PORTS DE PLAISANCE D'HYÈRES - PORT ST PIERRE - Exonération de frais de manutentions portuaires au profit de l'association AFCA.....	48
AFFAIRE N°39 - PORTS DE PLAISANCE D'HYÈRES - Modification du règlement d'accueil des navires dans les catégories Patrimoine et Tradition.....	48
AFFAIRE N°40 - DIRECTION DE LA TRANSVERSALITE - DÉVELOPPEMENT DURABLE - Soutien au projet de création d'un 10ème Parc naturel régional sur les territoires des Maures, de l'Estérel et du Tanneron.....	49

*(La séance est ouverte à 14 heures, par Monsieur Jean-Pierre GIRAN, maire d'Hyères-les-Palmiers.)*

**M. LE MAIRE** : Chers collègues, la séance est ouverte. Je vais demander à Madame BIVILLE de bien vouloir procéder à l'appel.

*(Madame BIVILLE procède à l'appel nominal.)*

Merci. Le quorum étant atteint, nous pouvons valablement délibérer. Je souhaitais aborder deux sujets en début de séance. L'un, je ne le ferai pas puisqu'il y a une question d'actualité sur le même sujet à laquelle je répondrai tout à l'heure. Et l'autre, c'est simplement pour dire quelques mots sur le Rugby Club Hyères, La Crau, Carqueiranne, vous avez dû suivre les péripéties de la situation de ce club. Club qui est quand même assez emblématique, qui a joué à un très haut niveau, il a joué en Top 14 il n'y a pas si longtemps à Hyères, qui est en troisième division, qui a une école de rugby extrêmement puissante et développée. Et ce club a connu, à la suite notamment de la démission de son président pendant 15 ans, Monsieur BRENGUIER, des fluctuations et des difficultés.

Il y avait deux attitudes, une qui était de laisser faire, laisser passer, l'autre qui était d'essayer de mobiliser un peu toutes les parties prenantes sur un sujet de ce type. Les parties prenantes, c'était bien entendu les deux anciens présidents, Monsieur BRENGUIER et Monsieur TEISSEIRE, c'était toutes les collectivités notamment la Ville de Hyères, TPM, le Conseil Général, le Conseil Régional, la Ville de La Crau et la Ville de Carqueiranne, c'était des partenaires sponsors. Et c'était bien entendu une équipe exemplaire qui, dans ces difficultés, n'a jamais aussi bien joué et est en passe éventuellement d'être dans les Séniors sachant que ça a été long et difficile. Mais des repreneurs s'étaient fait connaître, deux jeunes chefs d'entreprise qui ont une entreprise importante notamment dans le photovoltaïque. Ils ont hésité, mais quand l'ensemble des bonnes volontés a été rassemblé et s'est engagé, ils ont accepté de venir en investissant à la fois beaucoup de capital humain d'eux-mêmes et de leur société, et pas mal de capital financier. Si bien qu'aujourd'hui, on peut dire qu'avec cette union sacrée, le club est à peu près sauvé, en tous les cas je le souhaite, d'autant plus qu'ils ont décidé de mettre en place une politique de rigueur, si elle permet de se maintenir, ce sera tant mieux, mais ils ne feront pas de fantaisie pour essayer d'avoir un niveau sportif plus élevé.

Dans ces conditions, beaucoup de collectivités ont accepté de donner une subvention exceptionnelle de même niveau d'ailleurs, que ce soit la Région, TPM ou la Ville d'Hyères. Je vous proposerai donc au prochain Conseil d'abonder une subvention exceptionnelle de 50 000 euros. Le Département aussi maintient un niveau élevé de sa contribution, Carqueiranne fait un effort, La Crau se maintient. Et ces sommes-là, plus celles des sponsors, plus celles des repreneurs permettent d'avoir un budget qui permettra non seulement de terminer l'année, mais vont permettre qu'il soit positif l'année suivante. Je laisse chacun méditer sur la situation dans laquelle on se trouve si d'aventure on ne prend pas ce genre d'initiative, il y a

500 minots qui sont un peu en déshérence, le club est en cessation de bilan, donc je crois qu'il fallait le faire, en tout je soutiens complètement ces initiatives et je suis très heureux que tout le monde ait convergé.

L'autre sujet sur lequel je voulais dire quelques mots, c'est la situation qui s'est produite au Val des Rougières, mais comme il y a une question qui porte sur ce sujet à la fin, j'y répondrai à ce moment-là.

Qui voulez-vous mettre comme secrétaire de séance ? Monsieur MICALLEF qui est candidat. Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Monsieur MICALLEF fait donc l'unanimité.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (41 VOIX)**

**M. LE MAIRE** : Est-ce que le procès-verbal du Conseil précédent, c'est-à-dire du 23 février 2024, appelle de votre part des observations ? Pas d'observation, il est donc adopté.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (41 VOIX)**

#### **AFFAIRE N°1 – DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES - CONSEIL MUNICIPAL** **- Délégations du maire - Application des dispositions de l'article L2122-22 du** **Code Général des Collectivités Territoriales - Modifications**

**M. LE MAIRE** : Et donc, je peux m'autorapporter les délégations du maire. Il s'agit simplement de formalités administratives qui consistent à prendre en compte des modifications de plafond pour les crédits concernant les marchés de fournitures, c'est désormais jusqu'à 221 000 euros HT lorsqu'il pourrait s'agir de délibérations directes du maire. Et pour les marchés de travaux, de 5 538 000 euros, étant bien entendu que la plupart du temps, on ne l'utilise pas.

Je mets aux voix ces adaptations réglementaires. Qui est pour ? Pas de contre ? Pas d'abstention ? Je vous remercie.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (41 VOIX)**

#### **AFFAIRE N°2 – DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES - Rapport de** **situation comparée Femmes Hommes 2023**

**Mme MANA** : Bonjour à tous. Donc le rapport annuel, très peu de changements par rapport à 2022. Effectivement sur 2023, le rapport entre les femmes et les hommes reste stable pour les titulaires : 48 % de femmes, 52 % d'hommes. On note toujours une forte féminisation des spécialités administratives au détriment des filières techniques. Les hommes restent majoritaires dans les catégories B et C, mais on

continue quand même de constater une progression. Sur les catégories A et A+, c'est 60 % de femmes et 40 % d'hommes. Et parmi les 40 postes de direction et de chef de service, le rapport est équilibré.

La moyenne d'âge des effectifs est de 47,7 ans. On a aussi les demandes de temps partiel qui sont à nouveau en progression et ce sont essentiellement les femmes. Les grades et promotions qui ont été prononcés en 2023, nous n'avons pas pu respecter la parité compte tenu de la nature des postes qui ont été ouverts, essentiellement techniques et qui donc sont réglementés par des quotas. Les femmes partent autant que les hommes en formation par rapport à leur représentation dans les effectifs. Pour mémoire, la commune encourage les actions de préparation de concours et examens professionnels. Sur 2023, nous avons comptabilisé 39 femmes inscrites et 14 réussites contre 18 hommes qui se sont inscrits à des concours pour 10 réussites.

La comparaison en termes de salaires nets moyens et des réajustements pour les temps complets reflète un écart modéré de 154 euros au profit des hommes toutes catégories confondues. L'écart s'explique par l'octroi d'astreintes et d'heures supplémentaires, notamment dans le domaine technique. Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : En rappelant aussi pour ce qui est des réussites aux concours, que systématiquement la décision a été prise depuis des années de nommer dans les meilleurs délais pour éviter qu'au bout de deux ou trois ans, on perde le bénéfice du concours, comme c'est parfois le cas.

Est-ce qu'il y a des observations ? Oui, Madame BERNARDINI.

**Mme BERNARDINI** : Merci, Monsieur le Maire. On ne peut pas se satisfaire aujourd'hui d'un rapport qui affiche 12 % de femmes dans la filière technique et je suis très bien placée pour en parler, si vous avez besoin d'aide, 30 % dans la filière sportive à la veille de la loi qui va exiger que les instances dirigeantes du sport passent à la parité. Sans oublier la police municipale où l'on retrouve seulement 19 % de femmes, ou bien encore les promotions en catégorie A, on retrouve 7 postes qui sont pour 89 % masculins, soit une seule femme. Tout comme à l'inverse, afficher 84 % de femmes dans la filière administrative et 100 % dans le médicosocial, on tombe carrément dans la caricature.

Quand on veut réellement engager une stratégie dans ce sens, il faut déjà en être convaincu. Mais il faut aussi savoir attirer les talents, mettre en place une vraie politique d'équilibre homme - femme, sortir des préjugés et développer une vraie culture d'adhésion, ce qui est loin d'être le cas à la mairie d'Hyères, ou la fuite des effectifs, et souvent les meilleurs, à laquelle on assiste. On doit apprendre à attirer, mais encore mieux, à retenir. En trouvant une écoute au travers d'actions, comme l'équilibre vie privée et vie professionnelle, mettre en place du réseautage, développer l'alternance, créer un environnement inclusif et équitable. Savoir se fixer de réels objectifs de diversité, créer de vraies opportunités professionnelles en proposant des programmes de formation adaptés.

Quand pensez-vous nous proposer dans ce type de rapport de réelles actions qui viendraient stimuler votre personnel dans l'innovation et la performance, en particulier les femmes attirées en permettant un équilibre homme - femme ? Merci, Monsieur le Maire.

**M. LE MAIRE** : Je ne dirais pas que tout ce qui est excessif est insignifiant, mais je voudrais attirer votre attention sur un point. Quelle que soit la bonne volonté des uns ou des autres, si vous voulez modifier les proportions, il faut peut-être 20 ou 30 ans puisque les personnes qui sont en poste à la mairie, on ne va pas les renvoyer pour vous faire le plaisir de rétablir une parité. C'est donc de façon très évolutive que les choses peuvent être modifiées et cela prend énormément de temps.

Deuxième observation, il y a deux critères qui s'additionnent. L'un, comme l'a dit Madame MANA, dans les critères techniques, je pense à la propreté, à la voirie, etc., même si désormais ce sont des sujets traités par TPM, c'est davantage des hommes qui sont candidats. La seconde chose, c'est qu'on tient compte des candidatures, des réussites de concours et il n'y a jamais eu de discrimination, de quelque nature qu'elle soit, dans cette Ville et je crois d'ailleurs que c'était le cas pour tous les maires précédents.

Donc ce genre d'allusion ridicule que vous avez bien voulu proférer, c'est inacceptable bien entendu. Ce n'est pas la peine d'affirmer très clairement que jamais le sexe des personnes n'entre en jeu dans le recrutement, c'est bête d'ailleurs comme remarque, quand on voit que l'environnement direct du maire, il suffit de se retourner, est essentiellement féminin. Et comme l'a indiqué Madame MANA, dans les catégories A, comme il y a des candidats qui tiennent la route, on prend des femmes. Faites des procès sur des sujets intelligents plutôt que de tomber aussi bas dans vos réflexions.

On doit donc prendre acte de ce rapport. Est-ce que vous êtes d'accord pour prendre acte que le rapport a été fait ? Je vous remercie.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (41 VOIX)**

**M. LE MAIRE** : Mais véritablement, honnêtement, un conseil amical, ce sera le dernier. Si vous voulez faire de la politique et avoir de l'avenir, ne tombez pas aussi bas.

**Mme BERNARDINI** : Ce n'est pas la peine de me le dire sur ce ton-là, Monsieur le Maire, je pense que les chiffres parlent d'eux-mêmes.

**M. LE MAIRE** : Mais vous êtes absurde ! C'est comme si vous me disiez : « C'est un scandale dans l'armée, il y a 88 % d'hommes et 12 % de femmes, il faut absolument rétablir l'équilibre ». Il y a éventuellement des évolutions et la nature du métier, mais cela prend beaucoup de temps, on ne va pas licencier du jour au lendemain l'ensemble des militaires de sexe masculin. Nous sommes exactement dans le même cas et je trouve qu'avoir un équilibre 60 - 40 avec une majorité dans le collège

A et une minorité naturelle, comme dans toutes les communes du monde, dans le collège C, ça ne se discute pas, vous pouvez discuter, mais ce n'est pas important.

**AFFAIRE N°3 – DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES - Bilan des agents communaux mis à disposition - Année 2023**

**Mme MANA** : Monsieur le Maire, sur l'année 2023, nous avons 13 agents mis à disposition dont 2 départs en retraite au cours de l'année 2023. Donc il nous en reste 11 pour 2024, dont un qui partira à la retraite. Ce sont des agents qui sont mis à disposition essentiellement sur les associations sportives, plus un qui est mis à disposition au CCAS. Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Avec une observation puisqu'on fait de la politique et que l'on a des stratégies, elles se voient effectivement de façon significative. Aucune mise à disposition dans les clubs sportifs n'a été faite depuis 2014, vous pouvez vérifier les chiffres, parce que nous estimons que c'est une mauvaise politique, il y avait dans les associations beaucoup de monde. Par contre, ceux qui y étaient y sont restés, on n'allait pas déstabiliser et on a éteint au fur et à mesure des mises en retraite. En compensation pour les clubs qui perdent un collaborateur, on donne une subvention compensatoire, mais ce n'est pas le métier naturel d'un agent municipal que d'être entraîneur sportif toute sa vie, on choisit. Je crois que c'est une bonne politique et là, vous en avez l'attestation.

Est-ce qu'il y a des observations ? C'est également un bilan dont on doit prendre acte, je suppose. Tout le monde prend acte ? Je vous remercie.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (41 VOIX)**

**AFFAIRE N°4 – FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Création d'une autorisation de programme « Espace 3000 »**

**Mme MANA** : Merci, Monsieur le Maire. Pour mémoire, l'Espace 3000 est un établissement sportif majeur de la commune avec une surface de plancher de 4 115 mètres carrés et une capacité d'accueil de 3 000 personnes.

Nous vous proposons d'ouvrir aujourd'hui une autorisation de programme d'un montant de 23 950 000 euros, avec un crédit de paiement pour 2024 de 3 000 000 et un crédit de paiement pour 2025 de 13 600 000, et 7 350 000 pour 2026. Je rappellerais que le programme va intégrer trois volets principaux :

- Une réhabilitation thermique du bâtiment,
- Une amélioration des dispositions fonctionnelles avec une extension du bâtiment,

- La réhabilitation structurelle comprenant une requalification de l'image du cadre bâti.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Merci. Est-ce qu'il y a des observations ? Madame TROPINI.

**Mme TROPINI** : Merci, Monsieur le Maire. Le montant de l'enveloppe budgétaire porté au vote aujourd'hui pour la rénovation de l'Espace 300 suscite plusieurs préoccupations de notre part.

Le projet est resté inchangé depuis l'annonce de la fermeture d'urgence fin 2022, avec le choix de la réhabilitation et de trois dimensions au marché, comme Madame MANA l'a rappelé, la réhabilitation structurelle qui a motivé sa mise en péril, la réhabilitation thermique, en l'occurrence obligatoire, l'amélioration des dispositions fonctionnelles avec un petit agrandissement d'environ 200 mètres carrés. Mais il est incontestable que le coût de ce projet a connu une augmentation vertigineuse, passant de 5 millions en avril 2022 à 12 millions en mars 2023, pour atteindre désormais une somme avoisinant les 24 millions.

Nous avons bien compris que le montant voté aujourd'hui pourrait être inférieur au coût final, cependant il est important de noter que la délibération présentée ouvre un budget de 24 millions d'euros TTC, alors que la valeur totale estimée du marché dans l'appel à projets, qui inclut toutes les prestations et rénovations avec un suivi, est de 9 260 000 hors TVA.

Initialement, la rénovation semblait naturellement être le choix le plus judicieux avec un coût estimé à environ un quart de celui d'une construction neuve, 5 millions pour la rénovation contre 20 millions pour la reconstruction, ce sont vos chiffres donnés lors du Conseil Municipal du 1<sup>er</sup> avril 2022. Les montants du budget actuellement soumis au vote remettent totalement en question ce choix, car nous dépassons les 20 millions. Cela nous amène à réfléchir sur l'opportunité de concevoir un tout nouveau projet, moderne et emblématique. De nombreuses collectivités optent pour la construction de nouveaux équipements dans des circonstances similaires de fin de vie d'une installation. Un exemple concret est la salle multi-activités de la collectivité de Quimper que je vous invite chaleureusement à découvrir. C'est une grande salle événementielle à dominance sportive de 3 500 places, elle devrait voir le jour en juin 2025, j'ai ici un article de presse décrivant ce projet, c'est plus grand, c'est très beau et c'est moins cher puisque ça coûte 21 millions d'euros.

Il est important de reconnaître que la rénovation comporte un nombre considérable de risques et d'imprévus, tels que des retards ou des découvertes d'éléments inattendus. D'ailleurs, il serait fort regrettable que ce projet suive la même trajectoire que le CCN ou accumule une multitude d'avenants, comme cela s'est produit lors de la requalification de la place Clemenceau où, me semble-t-il, ils ont représenté 12 % du coût global du marché.

En réalité dans le cadre de ce budget, l'orientation vers un nouveau projet nous paraît plus logique, plus significatif et certainement moins sujet aux aléas qu'une rénovation, même de qualité. De plus, cela semble plus viable à long terme tant dans sa réalisation que dans sa durabilité. Et cela nous permettrait d'envisager avec fierté l'avenir de notre ville et d'accueillir dans les meilleures conditions notre équipe de basket, tout en évitant de reproduire simplement et tristement ce qui existe déjà. Alors avant de prendre une décision définitive concernant la multiplication du marché pour les travaux de rénovation, il est, de notre point de vue, crucial étant donné la dérive budgétaire initiale, d'envisager une comparaison objective entre la rénovation et la construction d'un nouveau projet en examinant attentivement les coûts globaux et les délais.

Je voudrais terminer mon propos par plusieurs questions qui nous paraissent essentielles. Pourquoi un tel écart entre le budget prévu pour ce marché à l'origine et celui budgété dans la délibération ? 24 millions d'euros TTC aujourd'hui, c'est quand même 4 fois plus qu'initialement estimé pour un projet de rénovation. Nous souhaiterions savoir où en est votre consultation, qui a confirmé aujourd'hui le choix de la rénovation et d'un nouveau budget, qui gère l'analyse des offres et la discussion avec les entreprises ? À quelle date est prévu le choix des entreprises ? À quelle date prévoyez-vous le dépôt du permis nécessaire pour les modifications esthétiques à venir dans le cadre de ce projet ?

Enfin, permettez-moi d'insister sur l'importance de s'inspirer du projet novateur de la salle multisports de Quimper qui incarne une nouvelle ère et symbolise un tournant dans le domaine des équipements. Pour conclure, face à l'écart budgétaire des procédures d'analyse des offres, vous l'avez deviné, nous voterons contre cette délibération, sauf si une réflexion sur un nouveau projet est envisagée afin de poursuivre cette voie de modernisation et d'efficacité.

**M. LE MAIRE** : Merci. D'autres interventions ? Madame FERJANI.

**Mme FERJANI** : Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs, bonjour. En mars 2023, vous nous soumettez un projet de délibération pour la réhabilitation de l'Espace 3000 à Hyères, à hauteur de 12 millions d'euros. Nous vous avons interpellé sur le montant des travaux et vous nous avez répondu que ce budget ne serait pas dépassé.

À ce jour, vous nous proposez de voter un programme de réhabilitation à hauteur de 24 millions, soit 6 850 euros du mètre carré.

À titre d'exemple, à Nîmes la Ville a lancé en mai 2023 le chantier de leur Halle des Sports. Ce projet est composé d'un bâtiment d'une surface de 9 500 mètres carrés qui comprend une salle polyvalente qui peut accueillir 900 personnes et un espace omnisports sur 2 étages. Ce projet comprend, entre autres, un mur d'escalade, un dojo, une salle d'armes, plusieurs terrains de basket, de futsal et de handball. Ce grand projet a été estimé à 25 millions d'euros.

À Meinau, à Strasbourg, un Basket Center dédié au ballon orange d'une surface de 3 000 mètres carrés a été construit. Il comprend six demi-terrains aux parquets impeccables, une salle de fitness, un coin spa massage, un mur d'escalade et un restaurant. Ce projet aura coûté seulement six millions d'euros.

Nous sommes surpris de devoir délibérer d'un tel projet et d'un tel montant sans disposer d'une vision globale de ce programme ni d'aucun plan. Un tel projet n'aurait-il pas mérité une présentation dans son ensemble au Conseil Municipal et, pourquoi pas, la sollicitation des habitants ? Qu'avez-vous prévu de nouveau au point de doubler la mise ? Qu'est-il prévu pour l'Espace Vilette ? Et enfin, comment ce projet s'insère dans l'ensemble du futur projet du Pôle Multimodal ? Merci à vous.

**M. LE MAIRE :** Merci. D'autres interventions ? Quelques éléments de réponse. Honnêtement, les cinq millions, je ne m'en rappelais plus, mais en lisant à l'instant le procès-verbal, je le disais déjà dans le procès-verbal : « Je ne sais pas qui a parlé de cinq millions, mais ce n'était pas moi ». Les 13 millions, je les assume, mais la vérité est qu'il ne faut pas tout confondre. Dans l'autorisation de programme qui est ici défini, il y a des primo-candidats, le coût de maîtrise d'œuvre, les assistants techniques règlementaires à maîtrise d'ouvrage, des frais d'équipements immobiliers, les frais de communication, un pourcentage pour les aléas et un pourcentage pour les révisions de prêts. Quand on enlève tous ces aspects-là de l'autorisation de programme, c'est-à-dire les 20 millions d'euros HT, on tombe à 15 millions d'euros HT.

Et nous avons mis 15 millions dans l'autorisation de programme parce que le choix des entreprises n'a pas encore été fait, il y a quatre entreprises qui sont encore en compétition. La semaine prochaine et la semaine suivante, on doit réunir le jury pour choisir le lauréat. Et nous avons pris la proposition de prix la plus élevée des quatre pour être sûr que l'autorisation de programme couvre toutes les hypothèses. Donc c'est vrai qu'il y a un léger dépassement, de 13 millions on est passé à 15 millions, mais je ne pense pas qu'il soit explosif.

Deuxième remarque que je voudrais faire, quand vous rappelez l'opportunité éventuelle, je ne sais pas qui en a parlé, mais c'est une question légitime, de savoir s'il aurait fallu ou non reconstruire plutôt que réhabiliter. Les premières difficultés qu'il y avait à reconstruire, c'est le PPRI, le plan de prévention des risques d'inondation, tel que nous en avons aujourd'hui connaissance avec une carte à l'appui, qui indique qu'une partie de l'Espace 3000, du bâtiment, relève d'une obligation qui serait de surélever de 40 centimètres le bâtiment. C'est une difficulté majeure, on la connaît donc on ne peut pas l'ignorer, les cartes nous ont été transmises. Alors que s'il y a une réhabilitation, il faut parer aux éventualités, mais on n'a pas cette obligation, on peut agir.

Deuxième difficulté aussi, quand on a regardé s'il était possible de situer l'Espace 3000 ailleurs sur le terrain de l'Espace 3000, sur le parking, il n'y a pas de possibilité, ça ne rentre pas compte tenu des cartes qu'on nous a données sur les inondations.

Donc on était obligé de rester *in situ* et c'est une des raisons du choix de la réhabilitation.

Autre réflexion, un projet de réhabilitation, Madame MANA l'a dit implicitement et vous l'avez vous-même rappelé, s'apparente à une quasi-reconstruction parce qu'au plan technique et au plan architectural, ça va très loin dans les panneaux photovoltaïques, dans les économies d'énergie, etc. Simplement, quand nous avons fait expertiser l'Espace 3000, pour les difficultés que vous connaissez, l'expert nous a dit : « Ce serait une folie de reconstruire plutôt que de réhabiliter parce que la charpente est magnifique et elle a une dimension quasi historique parce que le béton n'a pas à être changé, parce que beaucoup d'aspects peuvent être récupérés », donc c'est le choix qui a été fait.

Vous évoquez les prix d'un bâtiment neuf. Il se trouve que l'Institut Montaigne, un institut qui fait autorité surtout quand on a une certaine sensibilité politique, a fait une enquête du coût par nombre de places sur les six dernières réalisations en France, et ce coût par place est de 8 313 euros. Je vous rappelle que dans les projets qui sont les nôtres, il y a 2 900 places, ce qui fait 24 millions d'euros TTC, exactement ce qui est proposé ici. Simplement, j'attire votre attention sur un point, ça ne comprend pas le coût de démolition qui aurait été nécessaire si l'on avait dû reconstruire et ça ne comprend pas non plus tout ce qui figure dans l'autorisation de programme que je vous ai cité, tout ce qui est primo-candidats, la maîtrise d'œuvre, les frais d'huissier, les frais d'équipements immobiliers, les assistants techniques, etc. Donc ce 24 millions pour du neuf est à rapprocher des 15 millions qui figurent dans l'autorisation de programme implicitement, je vous donnerais le détail si vous le souhaitez. C'est donc à peu près la moitié de ce coûterait à neuf ce que coûte la réhabilitation.

Je vous rappelle encore l'avis de l'expert qui m'a dit : « Vous en avez pour 50 ans », on pourra lui faire faire, si vous le souhaitez, une attestation, mais je pensais que ce n'était pas nécessaire. Il m'a dit que c'était une folie de ne pas garder la charpente et de ne pas garder également les infrastructures béton. Les assistants à maîtrise d'ouvrage convergent totalement, on a les documents à disposition, on a donc pris cette décision, on l'assume complètement. Et je crois que, comme tous les membres du jury, quand on vous présentera ce projet la prochaine fois au moment de la délibération à voter au Conseil Municipal, et je demanderai à l'équipe retenue lauréat de venir le présenter, ces discussions auront moins d'intensité.

Vous parliez de procédures, on a suivi la procédure telle qu'elle doit être dans un domaine de conception réalisation. Il y a un jury qui est ouvert, on prend notamment deux personnes de l'opposition dont l'avis, en tous les cas pour l'une, est conforme du point de vue de chacun, ils auront l'occasion de le dire ou de ne pas le dire. Mais ce qui m'intéressera, c'est de vous présenter ce projet. Et d'ailleurs pour que les choses soient complètes, lors de cette séance qui se fera bientôt, dans trois semaines ou un mois, pour ne pas perdre de temps sur la procédure. On vous présentera également deux autres projets, un projet sur la restauration et la réhabilitation de l'Église Anglicane, je crois que c'est important, et un projet sur la

création d'un espace d'exposition à Olbia, de telle façon que l'information soit complétée et que vous puissiez constater qu'une réflexion globale est menée.

Voilà les réponses que j'avais à faire. Donc un coût qui est tout à fait inférieur au coût d'une construction nouvelle et qui est compatible avec les hypothèses que l'on pouvait formuler et les obligations qui étaient les nôtres.

**M. MASSUCO** : Monsieur le Maire, juste une question parce que peut-être que je n'ai pas compris. Vous avez parlé de 15 millions ou de 24 millions ?

**M. LE MAIRE** : 24 millions pour la totalité non seulement des travaux, mais de tout ce que je vous ai dit. Et à l'intérieur de ces 24 millions, c'est 15 millions qui représentent les travaux, je vous donnerai le tableau si vous voulez. Je mets donc aux voix l'autorisation de programme. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui est contre ?

**Mme BURKI** : Simplement, je voulais vous dire que le pouvoir que j'ai de Monsieur MARION, c'est pour, donc je vote comme il le souhaite.

**M. LE MAIRE** : Monsieur MARION est pour, OK. Je vous remercie.

#### **ADOPTÉE À LA MAJORITÉ PAR 34 VOIX**

**7 CONTRE : Madame Karine TROPINI, Monsieur Éric MARTIN, Madame Martine AGOSTA, Madame Geneviève BURKI, Madame Widad FERJANI, Monsieur Nicolas MASSUCO, Madame Véronique BERNARDINI**

#### **AFFAIRE N°5 – FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Ports de Plaisance d'Hyères- Ouverture de l'autorisation de programme relative à la réhabilitation du quai d'honneur et du quai des pêcheurs**

**Mme MANA** : Merci, Monsieur le Maire. Je vais vous demander d'ouvrir un nouveau programme pour le port. Donc ouverture de l'autorisation de programme relative à la réhabilitation du quai d'honneur et du quai des pêcheurs. L'opération consiste en une requalification des surfaces, la création d'espaces verts, la mise en place d'un espace vente de poissons frais et l'installation de jeux pour enfants à côté de la mairie annexe. Et le montant est de 500 000 euros. Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Est-ce qu'il y a des observations sur le sujet ? Pas d'observation, je mets aux voix. Qui est pour ? Je vous remercie, c'est donc adopté.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (41 VOIX)**

#### **AFFAIRE N°6 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Révision des autorisations de programme et des crédits de paiements - Exercice 2024**

**Mme MANA** : Merci, Monsieur le Maire. Nous retrouvons la collégiale Saint-Paul, le Musée des cultures et du paysage, réhabilitation de la base nautique, réhabilitation du CCM, Espace 3000 et quai d'honneur. Donc vous aviez dans les convocations le montant de l'autorisation, les crédits de paiement qui ont été mandatés au 31 décembre 2023 et les crédits de paiement restants pour 2024. Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Merci. Pas d'observation ? Je mets aux voix. Qui est pour ? Je vous remercie.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (41 VOIX)**

#### **AFFAIRE N°7 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Budget principal - Ville d'Hyères les Palmiers - Reprise anticipée des résultats - Exercice 2024**

**Mme MANA** : Merci, Monsieur le Maire. Avant de vous présenter le BP 2024, on vous demande de reprendre les résultats, nous avons :

- Un résultat excédentaire de fonctionnement fin 2023 de 24 552 820,11 euros,
- Un excédent de la section d'investissement de 12 677 888,53 euros,
- Un besoin de financement des restes à réaliser de 6 736 971 euros.

Dans le BP, il convient donc d'affecter le résultat net de fonctionnement pour 24 552 820,11 euros.

**M. LE MAIRE** : Avec une observation qui est importante, c'est que l'excédent en investissement que l'on constate est lié largement à la vente des baux emphytéotiques qui s'est produite aux alentours de 13 ou 14 millions d'euros. Néanmoins s'il n'y avait pas eu ces ventes, il y aurait eu un très petit déficit. C'est donc une année qui est très positive globalement et qui permet d'avoir un autofinancement ultérieur important.

Je mets aux voix s'il n'y a pas d'observation. Qui est pour ? Pas d'abstention ? Pas d'opposition ? Je vous remercie.

### **ADOPTÉE À LA MAJORITÉ PAR 36 VOIX**

**5 CONTRE : Madame Karine TROPINI, Monsieur Éric MARTIN, Madame Martine AGOSTA, Monsieur Jean-David MARION, Madame Geneviève BURKI**

#### **AFFAIRE N°8 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Budget principal - Ville d'Hyères les Palmiers - Budget primitif - Exercice 2024**

**Mme MANA** : Merci, Monsieur le Maire. À budget exceptionnel, papier exceptionnel, donc on passe sur du format A3. Pour 2024, je vous propose :

- Des taux d'imposition qui vont être inchangés,
- Une maîtrise des dépenses de fonctionnement,
- Un encours de la dette en diminution,
- Des investissements en progression, nous y reviendrons après,
- Un financement des investissements sans emprunt, donc grâce à notre cagnotte,
- Le maintien d'une épargne élevée grâce une gestion rigoureuse,
- Et la préservation de la capacité future à investir à travers une épargne nette élevée et une dette très faible.

Pour mémoire, nous avons un résultat excédentaire de fonctionnement de 22,5 millions à fin 2022. En 2023, nous enregistrons un résultat cumulé de fonctionnement et d'investissement de 37,2 millions. Cela veut dire que si l'on joue la transparence et que nous déduisons les ventes des logements sociaux qui ont été faites fin 2023, qui représentaient 13,6 millions, nous enregistrons un résultat excédentaire de 23,6 millions, ce qui est exceptionnel puisque supérieur à fin 2022. Nous pouvons ainsi effectuer un virement de la section de fonctionnement vers l'investissement de plus de 30 millions. En termes simples, c'est de l'autofinancement, aujourd'hui la commune dégage un autofinancement de 30 millions, ce qui va nous permettre d'avoir un programme d'investissement intéressant.

Ce budget primitif, que je vais vous demander de voter, est à 178 729 153,75 euros. Il se répartit pour 64 % dans le fonctionnement et 36 % dans l'investissement. Je vais essayer d'être claire en allant sur les chiffres essentiels.

Sur les dépenses réelles de fonctionnement, la principale répartition va sur les charges à caractère général, nous sommes en diminution de 1 243 125 euros par rapport au BP 2023, malgré des embauches dont les 9 policiers et surtout des revalorisations de traitements, pourquoi ? Parce qu'en contrepartie, nous avons une forte diminution des coûts de l'énergie et des combustibles. En effet, nous avons provisionné moins 1,8 million par rapport au BP 2023. De plus, un peu de chance, le nombre de jours scolaires a été moins important en 2024, ce qui diminue les frais de restauration scolaire pour 125 000 euros. Dans le même temps, l'ensemble des achats de services extérieurs a, lui, augmenté de 870 000 euros par rapport à la hausse des prix, la nouvelle mise en concurrence et surtout, l'accélération du programme d'entretien des bâtiments.

Les charges de personnel représentent 54,78 %. Elles sont en progression de 2,4 %, pourquoi ? Un « glissement vieillesse technicité » qui est évalué à 2 % de la masse salariale, une revalorisation et la modification des grilles de rémunération en mai 2023, ce qui permet de revenir sur le rapport égalité homme - femme. Vous avez pu le constater, en 2024 les salaires moyens ont augmenté pour toutes les filières. Donc

une augmentation des indices de rémunération de cinq points à compter aussi de janvier 2024 et le versement de la prime du pouvoir d'achat.

Sur les atténuations de produits, on a une baisse du prélèvement qui se situe au niveau de la loi SRU. Effectivement, nous n'allons payer sur 2024 « que » 439 000 euros au lieu de 850 000 euros, pourquoi ? Parce que nous déduisons les subventions que nous avons versées lors des constructions de logements sociaux, c'est rétroactif sur les deux années et surtout, nous n'avons plus à payer la pénalité sur la loi SRU.

Concernant les autres charges de gestion courante : nous augmentons la subvention d'équilibre au CCAS de 500 000 euros, c'est comme ça, nous n'avons absolument pas le choix, elle sera à 6,5 millions. Nous inscrirons aussi 500 000 euros pour les commerçants pour l'indemnisation de la fameuse CIA puisque nous allons ouvrir la phase 2. Et nous n'avons pas baissé les subventions aux associations qui sont toujours autour des 2,8 millions.

Pour les recettes, sur la fiscalité locale :

- Des taux d'imposition qui sont inchangés, malgré tout, 54 381 563 euros, une hausse de 4,2 % suite à la revalorisation des bases fiscales fixée par la loi de Finances et une dynamique des logements qui est de 0,32 %,
- Nous baissions les droits de mutation, ils seront à 4 000 000 euros, une baisse de 1 000 000 euros par rapport au ralentissement du marché immobilier,
- Le prélèvement communal sur le produit des jeux s'inscrira à 1 480 000 euros,
- Et la taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité est à 1 860 000 euros.

Sur les dotations et participations, nous avons reçu dans la semaine des chiffres que je vais vous donner et qui ne sont pas dans les documents que vous avez eus. Donc sur les principaux produits attendus, nous avons :

- La DGF : nous avons estimé à 6 735 984 euros, nous avons la chance d'avoir plus 48 984 euros, ça fera l'objet d'une prochaine délibération,
- Par contre, sur la Dotation Nationale de Péréquation, nous l'avions estimée à 1 816 948 euros. Et là, malheureusement, nous allons toucher 69 455 euros en moins,
- Sur la dotation de compensation, nous allons toucher 347 000 euros, ce qui correspond au Département,
- Sur les subventions et participations, nous serons à 2 174 000 euros,
- Nous recevrons aussi 91 553 euros au titre de la dotation pour les titres sécurisés parce que nous avons ouvert une cinquième tour sur l'état civil.

Sur les recettes pour les produits des services et du domaine. Nous avons enregistré 5 896 335 euros. Nous avons aussi une évolution par la baisse des remboursements du personnel de la Ville qui est mis à disposition à la Métropole.

Et sur les autres produits de gestion courante, nous aurons 1 260 000 euros constitués par les produits issus de la location des immeubles et des salles, soit à peu près 100 000 euros de plus par rapport au BP 2023.

Donc l'épargne brute qui est dégagée de la section de fonctionnement au BP 2024 s'élève à 10 115 735 euros contre à peu près 8 millions en 2023. C'est pourquoi nous pourrions donc effectuer un virement de 30 579 497 euros au profit de la section d'investissement.

Sur la section d'investissement : la somme la plus importante à retenir, ce sont les 52 352 640 euros d'équipement brut qui intègrent les restes à réaliser de 2023. Ces dépenses d'investissement sont une volonté municipale d'offrir des équipements de service public performants et en adéquation avec les besoins. Je ne vais pas vous lire toute la liste parce que vous avez dû la lire, mais dans les éléments phares :

On poursuit les travaux d'aménagement dans certaines écoles, l'Almanarre notamment, la salle de restauration de l'école Paule Humbert, la rénovation des clôtures Anatole France, l'aménagement de Michelet et la renaturation des cours d'école Françoise Dolto, Les mouettes et Costebelle.

Nous aurons aussi au niveau du développement durable et environnement, une première phase d'aménagement de la maison de l'environnement. Les améliorations, rénovation énergétique des bâtiments administratifs, scolaires et sportifs. Un programme de rénovation des plantations suite à la sécheresse. Et surtout, la réalisation d'espaces verts économes en eau.

Au niveau de la culture, je citerais la création d'un espace muséal sur le site Olbia, la restauration de l'Église Anglicane de Costebelle, la requalification de la fontaine Godillot et la restauration de la fontaine Galliéni.

Pour les sports et loisirs, je ne reparlerais pas du programme Espace 3000. La reprise des revêtements de certains stades, la finalisation des travaux de rénovation aux Rougières.

Et concernant le cadre de vie, nous allons avoir :

- Des diagnostics et études de reprise des murs de soutènement du jardin Sainte-Claire,
- La rénovation de la signalétique et du mobilier Olbius Riquier,
- Des travaux sur les réseaux pluviaux, notamment sur le chemin du Fenouillet,
- Poursuite des études relatives à la réhabilitation de la passerelle et du pont de la Montée de Sainte Croix,

- Des réfections de voirie : Soldat Bellon, Maréchal Lyautey, rue Brest,
- La poursuite des travaux sur les boulevards d'Orient, Mistral et Chateaubriand,
- Requalification de la voirie rue des Capucines et Grotte des fées,
- Travaux de voirie chemin du Père éternel,
- La poursuite des aménagements avenue de Toulon,
- La poursuite des travaux de requalification de l'avenue Gambetta,
- Des études paysagères pour la requalification des parkings sur la façade Est du tombolo.

En complément en 2024, la Métropole continuera à financer sur son budget propre des travaux, type :

- Travaux de requalification de la déchèterie,
- Le Pôle d'Échange Multimodal,
- Le réaménagement de la route de l'Almanarre,
- Le barreau routier de la zone Saint-Martin.

Les recettes réelles d'investissement sont essentiellement liées au FCTVA et des subventions d'investissement qui s'élèveront à un peu plus de neuf millions.

Sur les ressources propres :

- Le FCTVA, c'est 1,3 million,
- La Taxe d'aménagement est due par les contribuables lors des opérations d'aménagement ou de construction. Le produit de cette taxe représente 134 000 euros et elle est reversée à hauteur de 50 % par la Métropole,
- Les produits de cession que nous évaluons à 1 181 230 euros.

Concernant les subventions d'investissement, le montant total attendu en 2024 s'élèvera à 2 129 514 euros. Il comprend notamment les 1 490 000 euros du Conseil Départemental du Var au titre de la programmation annuelle.

**M. LE MAIRE** : Et là, je voudrais remercier le président du Département qui a fait un effort particulier pour toutes les communes et la commune d'Hyères en particulier.

**Mme MANA** : Donc grâce à tout cela, aucun emprunt ne sera mobilisé en 2024 grâce à un autofinancement de plus de 30 millions.

Concernant la gestion de la dette, nous ferons intégralement appel à nos ressources propres. Afin de neutraliser la remontée des intérêts consécutifs à la hausse des taux, la commune a procédé au passage à taux fixe d'un de ses emprunts. Et la

commune remboursera un montant de 1 945 000 euros de capital et un encours de dette qui s'établira au 31 décembre 2024 à 7 855 000 euros. Et donc, une capacité de désendettement qui sera à 0,77 an en 2024 contre 1,38 en 2023. Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Merci beaucoup, Madame MANA. Madame AGOSTA.

**Mme AGOSTA** : Merci, Monsieur le Maire. Je vais intervenir à la place de Monsieur MARTIN qui est empêché aujourd'hui.

Monsieur le Maire, les années passent, se suivent et se ressemblent au niveau budgétaire. Voilà plusieurs années maintenant que nous attirons votre attention sur le ratio des dépenses réelles de fonctionnement rapporté au budget de fonctionnement, ratio qui n'est pas satisfaisant. Vous considérez que c'est une maîtrise des dépenses de fonctionnement, nous, nous considérons qu'il s'agit là d'une compression excessive du fonctionnement qui correspond à peu près à 24 % à Hyères. C'est-à-dire qu'à Hyères, on utilise 75 % du budget de fonctionnement et l'excédent part dans le budget d'investissement. Ce choix politique comporte un risque, celui de ne pas donner aux services les moyens matériels de fonctionner et ne pas entretenir les bâtiments existants correctement, voire même très peu.

Et c'est précisément ce choix politique qui entraîne des conséquences désastreuses pour nos bâtiments communaux dont l'entretien depuis dix ans fait cruellement défaut. Je veux bien entendu parler de l'Espace 3000 fermé. Bilan aujourd'hui : une rénovation que l'on vient de découvrir pour environ 24 millions d'euros. Du gymnase des Rougières fermé, on ne connaît pas encore le montant pour sa rénovation. Et de l'école Michelet fermée encore plus récemment.

C'est un triste constat que ces fermetures de lieux de vie sportifs, éducatifs et culturels qui impactent la vie quotidienne des jeunes et moins jeunes Hyérois. Sans même parler de l'état calamiteux de notre voirie, de la propreté défailante de nos quartiers, ni même de la police municipale sous-dotée qui fait également les frais de ce choix politique.

Vous préférez dégager un excédent en rognant sur la dépense de fonctionnement et d'entretien, pour financer vos projets d'investissement pourtant pas toujours qualitativement réussis et aux conséquences financières parfois complexes, voire préjudiciables. On l'a vu pour le Centre Commercial du Nautisme avec ses multiples malfaçons et son imbroglio comptable et financier. Il vous a même conduit à déposer un signalement auprès du procureur au titre de l'article 40 du code de procédure pénale que nous avons pu consulter, Madame TROPINI et moi-même, et visant, selon vos propres termes, des moins-values pour la maîtrise de l'ouvrage, c'est-à-dire au détriment de la Ville, de 1 352 632 euros.

Nous, nous préférons voir entretenir l'existant et soigner notre ville jour après jour, plutôt que de la réhabiliter à grands coups de millions d'euros après avoir laissé des bâtiments se délabrer parce qu'au final, ça coûte quand même moins cher. C'est

notre conception d'un avenir bien maîtrisé, tant au niveau budgétaire qu'au niveau du bien-être d'une ville. C'est notre approche d'un avenir plus durable que visiblement vous ne partagez pas, ce que nous déplorons. Et c'est pour cela que nous voterons contre ce budget.

**M. LE MAIRE** : Merci, Madame. Madame COLLIN.

**Mme COLLIN** : Merci, Monsieur le Maire. Le vote d'un budget est évidemment l'occasion de parler des choses qui fâchent. Alors parlons une fois de plus, mais ce n'est pas une fois de trop, de la politique de la Ville, cette usine à fabriquer des injustices.

Lorsque nous abordons le sujet par le biais des résultats que nous serions en droit d'attendre d'une telle politique, vous nous répondez invariablement : « Madame COLLIN, si l'on ne faisait rien (ce qui se traduit par : si l'on n'injectait pas des centaines de milliers d'euros), ce serait bien pire ! ». Fermez le ban.

Alors, Monsieur le Maire, si l'on suit votre raisonnement, et afin d'éviter pire catastrophe que les tirs de kalachnikov dans les appartements du Valdé qui n'ont, heureusement pour cette fois, pas fait de victime, comment pourrions-nous continuer cette course à l'échalote ? En y construisant une deuxième salle des fêtes, un deuxième City stade ? En subventionnant une deuxième équipe de foot intitulée « Les grands frères du Valdé » ou une nouvelle association « Les papas du Valdé » ? Trêve de plaisanterie sur un sujet éminemment grave qui est celui de la sécurité due à tous nos concitoyens.

En réalité, les mêmes causes produisant toujours les mêmes effets, ce malheur était à prévoir. Cela fait des années que l'on demande un accroissement des effectifs de la police municipale et enfin il y a, seulement cette année, un petit plus de ce côté. Quant aux opérations « Place nette » et le renfort de la police nationale, que se passera-t-il à leur départ ?

Les quelques habitants des appartements touchés par les tirs ont eu la « chance », j'insiste sur les guillemets que je mets autour du mot « chance », d'être relogés à l'hôtel puis dans de nouveaux appartements. Mais quid de tous ceux qui restent et vivent depuis des années un véritable cauchemar dans la terreur et les incivilités ? Quid également des logements sociaux vacants qui ne cessent d'augmenter, ils sont maintenant aux environs de 120, et dans lesquels personne ne veut aller vivre malgré un nombre accru de demandes ? Que va-t-on en faire ?

À quel moment et au bout de combien de drames allez-vous prendre les décisions qui s'imposent et mettre en place d'autres moyens ? Aux grands maux, les grands remèdes dit-on.

Nous avons demandé, il y a déjà deux ans, d'affecter le budget de la politique de la Ville à la sécurisation du Valdé par des barrières, des digicodes et des caméras de surveillance, comme dans les résidences privées. Ce type d'initiatives a pourtant

donné satisfaction dans une résidence de La Seyne par exemple et pas plus tard qu'hier, le 4 avril, un bailleur social a décidé l'installation de 23 caméras sur des points de *deal* dans une cité d'Aubagne. Vous nous avez répondu que cela ne servait à rien. Et bien alors, ne faisons rien, ne tentons rien et attendons la suite.

C'est votre responsabilité et nous ne cautionnons pas cet attentisme et cette recherche, disons-le, de paix sociale par l'octroi de toujours plus d'argent public par le biais de la politique de la Ville. C'est l'une des raisons, mais essentielle, pour laquelle nous voterons contre ce budget.

La deuxième raison concerne notre attachement au pouvoir d'achat des Hyérois et la demande exprimée à cet effet lors du dernier débat d'orientation budgétaire donc vous n'avez pas voulu tenir compte. Il s'agissait, puisque nos résultats sont florissants pour rappel, de donner un peu d'air aux familles sous forme de réduction du coût des crèches, cantines, portages de repas, inscriptions au sport. Et surtout, de baisse du taux de la taxe foncière et non pas son maintien, comme vous nous le proposez aujourd'hui. Merci, Monsieur le Maire.

**M. LE MAIRE** : Merci. Monsieur MASSUCO.

**M. MASSUCO** : Merci, Monsieur le Maire. Très brièvement finalement sur un sujet qui est d'importance, mais qui se répète malheureusement d'année en année. Je note, avant tout, l'humilité de Madame MANA quand elle parle de bilan « exceptionnel » puisque, je reprends vos propos : « Tout ce qui est excessif est insignifiant ».

**M. LE MAIRE** : On vous le démontrera.

**M. MASSUCO** : Mais j'entends bien, je voudrais que vous me le démontriez en fait, je n'attends que ça. Tout à l'heure, vous avez indiqué qu'il fallait discuter et finalement essayer de comprendre les raisons qui font « que ». Dans l'opposition depuis maintenant quatre ans puisque je suis là depuis 2020, j'étais parti du principe que la vie politique locale était une véritable démocratie. C'est-à-dire une discussion permanente et notamment sur un des éléments essentiels : le budget qui faisait suite au débat d'orientation budgétaire. Et je dois dire que même si je suis dans l'opposition, j'avais une grande confiance en vous là-dessus. Et malheureusement, entre le débat d'orientation budgétaire et les prises de parole de l'opposition, il n'y a jamais de modifications. Alors je suis d'autant plus surpris quand je vois la ville, vous allez me dire : « Soyons content, nous vivons au sud de la France, il y a un soleil magnifique, on est aujourd'hui au début du mois d'avril, que voulez-vous de plus ? », pas grand-chose parce que je suis persuadé que je vis au centre du monde.

Par contre ce que je voudrais de plus, c'est dans ce débat dans lequel vous avez choisi l'option investissement, alors que depuis l'origine j'aurais préféré choisir l'option fonctionnement, j'aimerais juste comprendre pourquoi jamais on n'essaie de traiter la part de fonctionnement. Peut-être est-ce en vain parce que je n'en suis peut-être pas capable allez-vous me dire. Qu'est-ce qui apporte à une communauté

ou à une ville d'avoir un fonctionnement excédentaire qui rebascule dans l'investissement ? Sachant quand même quand on voit l'état de la ville, vous allez refaire certaines écoles, mais elles ne sont pas au beau fixe, ce n'est que mon opinion, vous me direz qu'elles sont parfaites, la preuve en est il y a même Michelet qui a fermé il y a quelques semaines. Les routes ? Si vous considérez que c'est nul, Monsieur le Maire, on ne peut pas parler, on fait le tour des écoles si vous voulez.

**M. LE MAIRE** : Monsieur, je ne me permettrais même pas d'aller aussi loin que certains de mes prédécesseurs. Est-ce que vous croyez que vous gagnez en crédibilité en disant que les écoles, c'est une catastrophe à Hyères ?

**M. MASSUCO** : Mais pourquoi ? Toutes les écoles sont bien ?

**M. LE MAIRE** : Je demande à cette déclaration de Monsieur MASSUCO soit transmise à tous les directeurs d'école.

**M. MASSUCO** : Mais transmettez-les, il n'y a aucune difficulté. Mais vous avez raison, c'est insupportable, vous avez parfaitement raison, les isolations thermiques sont réussies partout, les élèves ont chaud toute la journée, ils n'ont jamais froid, c'est ça la réalité de cette ville. Les routes, vous avez raison, elles sont en parfait état, l'entretien de la ville est en parfait état, vous avez parfaitement raison. Vous parlez de taux d'imposition qui sera fixe, mais en quelle année est-il fixe votre taux d'imposition ? Vous avez un taux d'imposition fixe, mais un montant qui monte, cela ne s'appelle pas un taux d'imposition fixe, ça s'appelle que pour le citoyen lambda, il paie plus.

**M. LE MAIRE** : Mais non, vous n'y comprenez rien ! Vous ne voyez pas que vous n'y comprenez rien ?

**M. MASSUCO** : Mais si je comprends, dans le portefeuille du citoyen, il paie plus. Maintenant, l'avantage c'est que vous avez toujours raison et vous avez bien fait parce que les Hyérois sont d'accord avec vous, mais nous en reparlerons en temps voulu.

**M. LE MAIRE** : Je ne parle plus avec vous.

**M. MASSUCO** : Mais vous avez bien raison...

**M. LE MAIRE** : Pour parler, il faut être deux dans un dialogue et avec une compétence minimale. Quand vous dites que le taux d'imposition ne conduit pas à ce que les impôts soient stables pour les particuliers, vous dites n'importe quoi.

**M. MASSUCO** : Les particuliers paient moins ?

**M. LE MAIRE** : Mais ils paient autant en franc constant, vous le comprenez ça ? Il y a une augmentation des bases qui est liée à l'inflation chaque année, qui vient compenser l'inflation et maintenir le pouvoir d'achat. À partir du moment où les taux sont constants, il n'y a pas d'augmentation d'impôts. Par contre, il y a une autre

raison d'augmentation, c'est le nombre de contribuables, ça oui. Il y a donc deux évolutions de l'assiette, une assiette qui est reliée de façon nominale pour compenser l'inflation et dont on ne peut pas dire que c'est une imposition, et une assiette qu'on porte de façon différente parce que davantage liée aux contribuables. Mais les taux étant fixes, chacun ne paie pas plus d'impôts, je n'y peux rien, c'est comme ça.

**M. MASSUCO** : Vous avez raison, c'est comme ça, mais quand vous recevrez la feuille d'imposition, vous verrez que les impôts ont augmenté.

**Mme COLLIN** : Monsieur le Maire, je peux peut-être vous départager...

**M. LE MAIRE** : On s'en fout complètement. Continuez, Monsieur.

**M. MASSUCO** : Si on s'en fout, Monsieur le Maire, je ne vais pas continuer, mais vous avez raison sur tout.

**M. LE MAIRE** : Monsieur MASSUCO, vous êtes un garçon intelligent. Si quand on vous donne une explication qui n'est pas attaquable, vous ne l'entendez pas, c'est vrai que c'est à désespérer de tout.

**M. MASSUCO** : Mais parce que je reçois ma feuille d'imposition, Monsieur le Maire, je le vois que ça a augmenté et si je le vois, les Hyérois le voient aussi.

**M. LE MAIRE** : Mais bien sûr que ça a augmenté en nominal parce que les prix ayant augmenté, les impôts ont augmenté du même montant que les prix.

**M. MASSUCO** : Vous allez voir qu'à la fin, vous serez d'accord avec moi. Vu que les bases augmentent, vous allez avoir plus...

**M. LE MAIRE** : Nous aussi, Monsieur MASSUCO, on a un problème de pouvoir d'achat. Quand les flux augmentent, quand les coûts de la cantine augmentent, etc., si nous ne tenons pas compte de l'inflation, on ne peut plus servir autant de repas parce que nous aussi on a ce besoin.

**M. MASSUCO** : Monsieur le Maire, si je peux me permettre, vous parlez des repas de cantine, j'ai lu le budget parce que j'exagère peut-être, mais je lis. Cette année, les repas de cantine, dans le document que vous nous avez versé, ça va être diminué.

**Mme MANA** : Mais ce n'est pas que le coût du repas, c'est parce qu'il y a moins de jours.

**M. MASSUCO** : Mais ça diminue quand même. De toute façon, vous avez raison.

**M. LE MAIRE** : Ce n'est pas que l'on a raison, c'est la réalité, Madame MANA l'a dit elle-même.

**M. MASSUCO** : Mais ce n'est pas ce que je vous dis. Je vous dis qu'au final, le coût global que va coûter la restauration cette année sera moins important, c'est la réalité, c'est ce qui est marqué dans le document.

**M. ROUX** : Il y a moins de repas servis.

**M. MASSUCO** : Et alors, où est le problème, Monsieur ROUX ?

**Mme MANA** : Donc on va encaisser moins puisqu'on refacture les repas.

**M. MASSUCO** : De toute façon, j'en ai fini puisque vous avez raison sur tout et j'en suis conscient. Vous avez un bilan que je considère comme non exceptionnel, vous avez un programme d'investissement qui ne se fera pas dans l'année, j'en suis persuadé puisque c'est le même qu'on a déjà depuis quatre ans. Mais vous savez, moi, je tends juste à la discussion, on peut se voir dans un autre contexte si vous voulez que l'on discute et vous m'expliquerez. Mais il n'y a pas d'observation à faire en Conseil Municipal puisque de toute façon, tout ce que je dis n'est pas pris en compte. Donc vous avez raison, continuons ainsi, tout va bien dans la ville et j'en suis satisfait.

**M. LE MAIRE** : Merci, Monsieur MASSUCO. Tout ne va pas mal.

**M. MASSUCO** : Mais je n'ai pas dit le contraire.

**M. LE MAIRE** : Répétez avant de venir comme ça vous verrez l'état de désespoir dans lequel vous intervenez. Quelques éléments de réflexion, sur les impôts vous avez fait la même réflexion, je ne peux que répéter simplement le raisonnement. Il y a chaque année au niveau national, une réévaluation de la valeur des assiettes fiscales pour venir compenser le montant de l'inflation. Donc cela veut dire qu'en franc constant, ça ne bouge pas, si le taux d'imposition que nous définissons est stable, il n'y a pas d'augmentation d'impôt réelle, il y a une augmentation nominale bien sûr. Il y a une deuxième raison de l'augmentation globale de la masse fiscale, c'est quand il y a plus de contribuables. C'est vrai que les choses s'arrangent un peu sur le plan démographique, il y a plus de cotisants. Mais une fois que j'ai dit ça, il n'y a rien de partial, c'est une réalité, sinon une évidence.

J'ai entendu parler de notion de fonctionnement excédentaire, je ne sais pas ce que cela veut dire. Que les écoles étaient en difficulté, Madame MARINO appréciera, véritablement le budget qui est mis aux écoles, chaque année depuis des années, n'a jamais été aussi important pour la commune, ce sont trois, quatre écoles qui sont totalement rénovées chaque année. C'est vrai qu'il y a 24 écoles, c'est compliqué, mais on essaie de faire pour le mieux.

On me parle ensuite, c'est Madame AGOSTA, vous vous faisiez d'ailleurs le porte-parole de Monsieur MARTIN et vous avez raison, de la maîtrise des dépenses de fonctionnement, je vais y revenir longuement. Mais il n'y a pas tout dans le fonctionnement, la voirie ce sont des investissements par exemple. Pour la police municipale, vous ne pouvez pas dire que les effectifs ont diminué, ils ont augmenté,

ce sont les seuls qui ont augmenté depuis des années et régulièrement et là, il y en a huit en plus. On entretient mal, peut-être pas assez bien, c'est vrai que malgré les rapports très positifs des commissions de sécurité pour les deux années, on a eu cette mauvaise surprise aux Rougières. Mauvaise et bonne surprise finalement parce que ça nous permettra d'avoir des équipements magnifiques bientôt et on a les moyens de les faire. Mais quand on me dit que l'on n'entretient pas, est-ce que vous croyez que si la voirie était correctement entretenue...

**Mme AGOSTA** : Je n'ai pas dit que vous n'entretenez pas, j'ai dit « pas bien », je ne me permettrais pas de dire que vous n'entretenez pas du tout.

**M. LE MAIRE** : Non, je ne cherche pas du tout à accentuer, pas bien, mais peut-être qu'on le ferait un peu mieux s'il n'y avait pas eu autant à faire. Aujourd'hui, nous terminons demain Gambetta, etc., c'est vrai que j'ai envie de faire Lyautey, j'ai envie de faire la rue de Provence, j'ai envie de faire Beaugard, si cela avait fait il y a 15 ou 20 ans, je n'aurais pas le même besoin. Quand on me dit qu'on n'entretient pas les bâtiments, je ne veux pas être cruel, mais on n'a quand même pas trop mal entretenu la Banque de France qui était fermée depuis 20 ans, on n'a quand même pas trop mal entretenu Saint-Paul qui était fermé depuis 10 ou 15 ans, le Lavoisier qui était fermé depuis 20 ans, la Maison du Commandant à Porquerolles qui était fermée depuis 20 ans. Quand on me dit qu'on n'entretient pas les bâtiments, honnêtement, ça peut se discuter, donc je le discute volontiers et sans acrimonie.

Pour le reste, Madame COLLIN a pris son sujet favori et je n'en ai pas été surpris. Je persiste et je signe, s'il n'y avait pas la politique de la Ville que nous menons, il y aurait des problèmes beaucoup plus importants au Val des Rougières. C'est vrai qu'il y a eu des problèmes, j'y reviendrai tout à l'heure, mais ces problèmes ne sont venus de façon si cruciale que parce qu'il y a une volonté très forte d'éradiquer, en tout cas de limiter, l'expansion de la drogue dans nos quartiers. Si le préfet et le gouvernement n'avaient pas déclenché les opérations « Place nette », il n'y aurait pas eu un vide que les Marseillais voulaient combler et donc une guerre des territoires. Ce n'est pas pour autant que je dis qu'il ne fallait pas le faire, j'assume complètement la politique qui a été définie.

Les caméras de surveillance, je vous dis que l'on peut essayer à nouveau, mais toutes celles qu'on a essayé de mettre au Val des Rougières ont été détruites et on a même brûlé les fils au bas des poteaux. C'est compliqué, il faudrait trouver un moyen par drones de les rendre inabordables, ça va être compliqué.

Pour le reste, un de nos collègues, Éric MARTIN je crois, a parlé à quelques reprises des Contribuables associés, une association très sérieuse au niveau des statistiques financières. Chaque année, elle fait une analyse des 36 000 communes de France, elle note la santé financière, elle note la qualité de la dépense et elle donne une appréciation générale sur la gestion budgétaire de la commune. En 2022, et vous verrez que pour Hyères, les choses se sont beaucoup améliorées encore en 23 et 24, donc en 2022 Hyères est numéro un de toutes les communes en France. Là, je

me suis permis simplement de résumer à toutes les communes de plus de 30 000 habitants de la région. La note maximale pour la santé financière c'est 18, nous avons 18, la note maximale pour la qualité de la dépense c'est 18, nous avons 18 et l'appréciation générale sur la gestion, la meilleure appréciation c'est excellent, nous sommes excellents. Il n'y a qu'une commune dans la région qui a à peu près la même chose que nous, c'est Cagnes-sur-Mer. Toutes les autres communes : Toulon, Six-Fours, La Seyne, Draguignan, Saint-Raphaël, Fréjus, Saint-Laurent-du-Var, Grasse, Le Canet, Antibes, Menton, Cannes, Nice, Aix-en-Provence, Marignane, La Ciotat, Salon, Martigues, Marseille, Istres, Avignon, Aubagne, Arles, Vitrolles, Gap ont moins bien. Alors je veux bien qu'on me dise que je raconte n'importe quoi, mais je ne l'ai pas demandé, ils l'ont fait spontanément, vous allez sur leur site et vous verrez. Je dis que ce n'est pas inintéressant comme considération de personnes qui n'ont aucun lien, parce que les Contribuables associés sont à des années-lumière de ma pensée politique, mais avec des chiffres où ils tiennent compte de tout, du niveau des impôts, de l'évolution des impôts, de l'endettement, de l'autofinancement, etc. Voilà leurs appréciations.

Si vous voulez que dans ces conditions-là, je critique Madame MANA parce qu'elle dit que c'est exceptionnel, je ne le ferais pas, c'est exceptionnel. Est-ce que cela durera ? J'en suis sûr parce qu'on était mieux en 2023 qu'en 2022 et qu'on sera mieux en 2024 qu'en 2023, mais on ne va pas non plus se flageller quand un institut reconnu du point de vue de la qualité de ses expertises financières fait cet honneur à la ville d'Hyères. Je le partage avec vous si vous voulez, en tous les cas je m'en réjouis et je le tiens à la disposition de la presse si elle veut s'en faire un minimum d'écho.

Merci pour ce débat. Je mets aux voix le budget primitif de la commune. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui est contre ? Je ne ferai pas de commentaire, mais quand je vois un vote contre de quelqu'un qui a voté dix fois sans aucune observation l'ensemble des sujets de la commune et notamment les sujets financiers, ça a quelque chose de surprenant. Mais je le comprends, c'est politique.

**Mme BERNARDINI** : C'est moi que vous regardez, Monsieur le Maire ?

**M. LE MAIRE** : Oui.

**Mme BERNARDINI** : Juste pour vous dire que si j'ai fait le choix de vous quitter, c'est justement pour avoir la possibilité de m'exprimer.

**M. LE MAIRE** : Pendant dix ans, vous n'avez pas voté contre parce que vous étiez brimée ? Ceux qui vous ont fait confiance apprécieront en tous les cas le courage politique qui a été le vôtre et votre indépendance d'esprit.

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ PAR 31 VOIX**

**10 CONTRE : Madame Karine TROPINI, Monsieur Éric MARTIN, Madame Martine AGOSTA, Monsieur Jean-David MARION, Madame Geneviève BURKI, Madame Widad FERJANI, Monsieur Nicolas MASSUCO, Madame Véronique**

**BERNARDINI, Madame Marie-Laure COLLIN, Monsieur Jean-Michel EYNARD-TOMATIS**

**AFFAIRE N°9 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Vote des taux de la Fiscalité Locale - Fixation des taux d'imposition pour l'année 2024**

**Mme MANA** : Merci, Monsieur le Maire. Je recommence avec la fiscalité, je suis désolée, sauf à vous dire que nous maintiendrons pour l'année 2024 les taux en vigueur en 2023, donc :

- Pour le foncier bâti, nous serons à 37,25 %,
- Le foncier non bâti : 76,88 %,
- Habitation sur les résidences secondaires et les autres locaux meublés non affectés à la résidence principale : 17,47 %.

**M. LE MAIRE** : Pour compléter l'information, sur les 12 communes de TPM, il n'y a qu'Ollioules qui a des taux plus bas que nous. Nous avons les meilleurs taux à part Ollioules, je ne m'en réjouis pas, je ne m'autocongratule pas, mais au-delà du fait que les taux n'augmentent pas, ils ne sont pas relativement élevés dans un contexte géographique qui est celui du périmètre de TPM.

Est-ce qu'il y a des observations ? Pas d'observation, je mets aux voix cette stabilité des taux. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Pas d'abstention ? Je vous remercie.

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ PAR 39 VOIX  
2 CONTRE : Madame Marie-Laure COLLIN, Monsieur Jean-Michel EYNARD-TOMATIS**

**AFFAIRE N°10 – FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Budget annexe - Ports de Plaisance d'Hyères les Palmiers - Reprise anticipée des résultats - Exercice 2024**

**Mme MANA** : Merci, Monsieur le Maire. Pour la création de la nouvelle régie, donc les résultats des cinq budgets annexes qui seront repris directement dans la nouvelle régie :

- Pour la régie Saint-Pierre, c'est un total de 1 777 080,41 euros,
- Pour la régie de l'Aiguade, c'est 233 418 euros,
- Pour la régie de la Capte, c'est 316 688 euros,
- Pour port Auguier, c'est 106 935 euros,

- Pour port du Niel, c'est 139 844 euros.

**M. LE MAIRE** : C'est fini ?

**Mme MANA** : C'était juste la reprise anticipée.

**M. LE MAIRE** : OK. Sur la reprise anticipée des résultats, pas d'observation ? Je mets aux voix. Qui est pour ? Je vous remercie.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (41 VOIX)**

#### **AFFAIRE N°11 – FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Budget annexe - Port de plaisance d'Hyères les Palmiers - Budget primitif - Exercice 2024**

**Mme MANA** : Merci, Monsieur le Maire. Le rapport de présentation du BP 2024 pour l'ensemble des ports puisqu'ils sont regroupés dans un même BP. Les grandes orientations ont été le maintien d'une épargne suffisante grâce à une maîtrise des dépenses d'exploitation. Nous n'aurons pas d'augmentation des tarifs des ports en 2024. Un investissement qui est maintenu à un bon niveau puisqu'il s'agira de 2,5 millions. Et un recours à l'emprunt extrêmement limité puisqu'il s'agira de 300 000 euros.

Le BP pour l'exercice 2024, qui rassemble la gestion des 5 ports, s'équilibre à 18 169 753,41 euros avec 75 % pour la section d'exploitation et 25 % pour l'investissement.

Sur la section d'exploitation, sur les dépenses réelles d'exploitation, nous notons une évolution de 8,28 %, ce qui correspond à 797 379 euros. Avec une ventilation au niveau des charges à caractère général qui représenteront une enveloppe de 6,3 millions d'euros. Il s'agit :

- De l'achat du carburant,
- L'entretien du patrimoine,
- La fiscalité,
- Les fluides,
- Les opérations de dragage.

Ces charges progressent de 12,78 % par rapport au BP 2023, cela s'explique en grande partie par la reprise des engagements non rattachés à l'exercice 2023 du fait de la fusion des 5 budgets portuaires.

Les charges de personnel progresseront de 4,34 %.

Les charges financières représenteront moins de 2 % des dépenses réelles d'exploitation, ce qui représente 203 000 euros.

La somme de 614 000 euros sera inscrite au budget afin de couvrir :

- Les créances douteuses,
- Le contentieux indemnitaire,
- le rehaussement des quais du port Saint-Pierre,
- La reprise du revêtement du quai du port du Niel, pareil pour port Auguier,
- Et le dragage des bassins pour le port Saint-Pierre.

Concernant les recettes réelles d'exploitation, elles s'établiront à 12 011 873 euros avec une évolution de 2,97 % par rapport au BP.

Concernant les produits du service et du domaine, nous aurons 11 millions d'euros, ce qui représente 95 % des recettes réelles d'exploitation, et cela reste constant. Donc ça reprend :

- Les redevances d'amarrage,
- La vente de carburant,
- Les prestations de grutage,
- Et l'occupation du domaine portuaire.

Nous aurons un montant de 447 000 euros qui est constitué principalement par les produits issus de la location de locaux, dont le CCN, c'est un poste en évolution de 3,38 %.

Sur les reprises d'amortissement et provisions, nous aurons sur les 221 000 euros, 187 000 euros qui concernent le financement de la première tranche du rehaussement des quais.

Au vu des équilibres de la section d'exploitation, nous effectuerons un virement de 794 000 euros qui pourra être fait au profit de la section d'investissement, en complément des dotations aux amortissements d'un montant de 2,3 millions pour le financement des équipements.

Sur l'investissement, des dépenses réelles qui sont inscrites au BP, elles comprennent les frais afférents aux études et travaux, aux acquisitions et le remboursement de la dette. Le total sera de 4 548 184 euros.

Concernant l'accueil portuaire, nous avons consacré 474 500 euros pour la modernisation des infrastructures :

- L'aménagement du quai d'accueil, du quai d'honneur, du quai des pêcheurs, c'était dans l'autorisation de programme tout à l'heure,
- L'acquisition de bateaux semi-rigides,
- Le diagnostic des bâtiments,
- Les études paysagères.

422 500 euros pour la sécurité portuaire avec :

- La fermeture des vannes,
- L'installation de barrières,
- Des caissons lumineux,
- L'installation de caméras,
- Et installation de poteaux incendie.

Pour le plan d'eau et l'environnement, c'est un peu plus d'un million d'euros avec :

- Le renouvellement des chaînes mères,
- Le ponton ANA, troisième tranche,
- Un super-chargeur pour les bateaux électriques et bornes de rechargement pour véhicules,
- Des compteurs communicants pour le bassin numéro trois,
- Changement des bornes d'eau et d'électricité.

Pour la modernisation des services, ce sera essentiellement :

- Sondeur pour réaliser des bathymétries,
- Renouvellement du matériel informatique,
- Outillage.

Sur les recettes réelles d'investissement, elles s'élèveront à 384 452 euros et elles sont constituées d'un emprunt de 300 000 euros et de subventions reportées de 2023.

Pour la gestion de la dette, nous notons un emprunt de 300 000 euros que nous inscrivons au budget afin de financer la totalité des équipements. Et comme chaque année, cet emprunt fera l'objet d'une mise en concurrence afin de pouvoir bénéficier du meilleur taux.

Le remboursement en capital de la dette s'élève à 1 224 900 euros, le capital restant dû continue à diminuer pour atteindre le niveau de 6,3 millions au 31 décembre 2024 contre 7,2 millions au début de l'année. Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Merci. Qui veut intervenir ? Madame BERNARDINI.

**Mme BERNARDINI** : Merci, Monsieur le Maire. J'ai juste une petite question, à la page quatre, on note une augmentation de provisions passant de 1 506 euros à 220 969 euros pour, je vous cite, « risques liés à un litige ». Pourriez-vous nous préciser de quel litige il s'agit et de quelle somme le port serait-il alors redevable au maximum ? Merci.

**Mme MANA** : Oui, merci pour la question, je vais vous le préciser. Il s'agit du contentieux RH que nous avons déjà voté à plusieurs reprises en Conseil Municipal. Et en effet, nous réapprovisionnons notamment 49 491 euros, nous avons déjà provisionné jusqu'à fin 2023 un peu plus de 385 000 euros. Donc nous étions partis au tribunal, nous avons gagné, les agents ayant fait appel, nous avons obligation de provisionner.

**M. LE MAIRE** : Pas d'autres questions ? S'il n'y a pas d'autres questions, je mets aux voix le budget des ports. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Pas d'abstention ? Je vous remercie, il est donc approuvé.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (41 VOIX)**

**AFFAIRE N°12 – FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Ports de Plaisance  
d'Hyères - Provision pour dragage des bassins du port Saint-Pierre -  
Complément**

**Mme MANA** : Merci, Monsieur le Maire. Je reprends ce que nous avons vu et ce que nous avons inscrit au BP. Donc il s'agit d'une provision pour le dragage du port Saint-Pierre pour un montant de 1 360 000 euros réparti de 2022, 2023 ce qui a déjà été fait, 2024 et 2025.

**M. ROUX** : Pas d'observation ? Je mets aux voix. Qui est pour ? Pas d'abstention ? Je vous remercie.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (41 VOIX)**

**AFFAIRE N°13 – FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Ports de Plaisance  
d'Hyères - Provision pour gros entretien du port du Niel - Complément**

**Mme MANA** : Oui, Monsieur le Maire, là, il s'agit d'un total de 247 000 euros pour gros entretien du port du Niel. Il y avait au départ 600 mètres carrés de réfection et nous passons à 1 050 mètres carrés.

**M. LE MAIRE** : Pas d'observation ? Je mets aux voix. Qui est pour ? Je vous remercie.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (41 VOIX)**

**AFFAIRE N°14 – FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Ports de Plaisance d'Hyères - Provision pour créances douteuses – Complément**

**Mme MANA** : Merci, Monsieur le Maire. Il s'agit de provisionner pour les créances douteuses, avec le taux de dépréciation habituel. Ce qui nous fait un total TTC sur les créances de 281 639,55 euros. Et selon les taux, nous devons provisionner 158 819 euros.

**M. LE MAIRE** : Je mets aux voix. Qui est pour ? Je vous remercie.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (41 VOIX)**

**AFFAIRE N°15 – FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Budget annexe - Construction, entretien et vente de caveaux dans les cimetières - Reprise anticipée des résultats - Exercice 2024**

**Mme MANA** : Merci, Monsieur le Maire. Je vais être un peu plus rapide sur les caveaux. Dans le BP, il convient d'affecter...

**M. LE MAIRE** : C'est la fin ?

**Mme MANA** : C'est la fin, oui. La reprise anticipée du résultat est de 166 568,16.

**M. LE MAIRE** : Pas d'observation ? Je mets aux voix. Qui est pour ? Je vous remercie.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (41 VOIX)**

**AFFAIRE N°16 – FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Budget annexe - Construction, entretien et vente de caveaux dans les cimetières - Budget primitif - Exercice 2024**

**Mme MANA** : Le BP des caveaux est très simple, nous avons :

- En section d'investissement : 554 586,67 euros,
- Et sur la section de fonctionnement : 551 568,16 euros.

**M. LE MAIRE** : Pas d'observation ? Même vote ? Je vous remercie.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (41 VOIX)**

#### **AFFAIRE N°17 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Ville d'Hyères les Palmiers - Approbation du rapport d'évaluation des charges relatives au transfert des navettes gratuites de la commune de Hyères à la Métropole Toulon Provence Méditerranée**

**Mme MANA** : Merci, Monsieur le Maire. La CLECT a validé le rapport d'évaluation des charges transférées selon une décomposition que vous avez lue. Le montant total est de 514 366 euros.

**M. LE MAIRE** : Pas d'observation ? Oui, je vous en prie.

**Mme COLLIN** : Merci, Monsieur le Maire. Nous pensons que c'est une fausse économie, on économise quoi ? 514 000 euros que la Métropole prend en charge pour nos navettes gratuites. J'aurais préféré que cela nous coûte un peu plus cher et que l'on puisse être maître justement de cette compétence, au lieu de l'avoir transférée puisque ça nous aurait permis d'instaurer les navettes gratuites pour l'entrée ouest de la ville.

**M. LE MAIRE** : Madame, nous n'avons pas la capacité tout seuls de changer la loi. La loi donne des compétences aux collectivités, la compétence transport est une compétence métropolitaine. Pendant longtemps, les navettes ont fonctionné en contrebande, j'avais passé une convention en début de mandat avec la Métropole pour essayer de stabiliser. Et on est très heureux aujourd'hui que dans le cadre de la nouvelle DSP transport de la Métropole, les navettes soient introduites, c'est-à-dire soient reconnues pour la première fois. Et donc, il est naturel que puisqu'on transfère la fonction, on compense par cette allocation. J'ajoute que le service risque d'être un peu amélioré puisqu'ils ont déjà pris un véhicule électrique et vont en prendre d'autres, ça me paraît intéressant pour différentes raisons. Oui, Madame.

**Mme BURKI** : Juste pour les navettes, on a déjà transféré le personnel et le matériel, là, ce sont les charges, on est d'accord ? Donc on continue ce que l'on a déjà fait, c'est tout.

**M. LE MAIRE** : Merci. Je mets aux voix ce rapport d'évaluation des charges. Qui est pour ? Pas d'abstention ? Je vous remercie.

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ PAR 39 VOIX  
2 ABSTENTIONS : Madame Marie-Laure COLLIN, Monsieur Jean-Michel  
EYNARD-TOMATIS**

**AFFAIRE N°18 - DIRECTION DE LA TRANSVERSALITÉ - Fonds  
d'Investissement Cantonal - Demande de soutien financier au Conseil  
Départemental du Var**

**M. LE MAIRE** : Fonds d'Investissement Cantonal 2024, demande de soutien financier au Conseil Départemental du Var. Chaque conseiller départemental, vous êtes deux, a un fonds qui lui est affecté de 80 000 euros qui doit être affecté, de façon négociée avec la commune, à des investissements.

La proposition qui a été faite et qui est faite est donc d'affecter à la réalisation des « Cours Oasis » qu'on va faire dans trois écoles et ça me paraît donc une contribution très utile dont on vous remercie. Madame BERNARDINI et Monsieur ROUX.

S'il n'y a pas d'observation pour cette mécanique, je mets aux voix. Qui est pour ? Je vous remercie.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (41 VOIX)**

**AFFAIRE N°19 - DIRECTION DE LA TRANSVERSALITE - Demande de  
subvention auprès de la Région Sud Provence Alpes Côte d'Azur au titre du  
dispositif « Nos communes d'abord » 2024**

**M. LE MAIRE** : Demande de subvention auprès de la Région au titre du dispositif « Nos communes d'abord », toujours pour les « Cours Oasis ». C'est à la Région que l'on s'adresse maintenant pour demander une subvention de 200 000 euros au maximum, j'espère qu'on l'aura.

Je rappelle que le coût des « Cours Oasis » que nous avons réalisées est de 562 966 euros. Le budget prévisionnel, c'est :

- 160 000 euros du Département,
- 90 000 euros de l'État avec le Fonds vert,
- 200 000 euros de la Région,

Ce serait donc 112 966 euros de fonds propres pour une opération utile et relativement peu onéreuse pour la commune.

Je mets aux voix cette demande de subvention à la Région. Qui est pour ? Je vous remercie.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (41 VOIX)**

**AFFAIRE N°20 - COMMERCE - OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC -**  
**« Opération devanture » - Renouvellement de la mise en place d'un dispositif**  
**de subvention communale d'aide à la requalification de devantures des locaux**  
**d'activités**

**M. LE MAIRE** : « Opération devanture », renouvellement de la mise en place d'un dispositif de subvention communale pour requalifier les devantures. Simplement, c'est la volonté d'harmoniser un peu les commerces dans la commune, il est envisagé de réitérer la mise en place d'un dispositif pour la période 2024 - 2028. On prévoit une enveloppe de 24 000 euros pour l'aménagement des devantures de la commune dans le cadre de l'OPAH-RU. Tout ce qui peut apporter de l'harmonisation est le bienvenu.

Je mets aux voix. Pas d'opposition, pas d'abstention ? Je vous remercie.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (41 VOIX)**

**AFFAIRE N°21 - COMMERCE - OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC -**  
**Renouvellement de la mise en place d'un dispositif de subvention communale**  
**d'aide au renouvellement des matériels forains du Grand marché des Îles d'Or**  
**en centre-ville**

**Mme RITONDALE** : Merci, Monsieur le Maire. Par délibération N°48 du 23 juin 2023, la commune avait mis en place un dispositif de subvention communale d'aide au renouvellement des matériels forains pour les stands des titulaires du grand marché des Îles d'Or dans le cadre de l'opération de requalification de la zone piétonne et de l'avenue Gambetta.

À cet effet, deux subventions respectives de 20 000 euros et 12 000 euros avaient été attribuées au Syndicat CDPNS et au Syndicat du Marché Paysan, correspondant au subventionnement de 40 forains et 24 producteurs pour l'année 2023. Cette aide a permis d'accompagner le changement des équipements de 64 exposants et producteurs et d'entamer l'harmonisation technique et esthétique de leurs stands. À cette fin, une charte dénommée « charte qualité des étals » avait été élaborée en concertation avec les représentants des syndicats de forains et producteurs.

Pour rappel, ces subventions sont versées aux membres du syndicat selon un taux de participation s'élevant à 50 % du montant TTC des matériels renouvelés éligibles, sans pouvoir excéder un plafond de 500 euros par exposant titulaire. La Ville souhaite renouveler cette démarche en 2024 auprès du Syndicat C.D.P.N.S pour une aide d'un montant de 20 000 euros, soit pour 40 forains accompagnés.

Ainsi, il est proposé d'approuver le renouvellement de ce dispositif.

**M. LE MAIRE** : Merci. Je crois que c'est un très bon dispositif en négociation avec les forains du Marché Paysan qui s'est institué au moment où nous avons décidé de réhabiliter Gambetta, Îles d'Or, De Gaulle. C'est eux-mêmes qui avaient suggéré que l'on améliore encore leurs étals et donc il est légitime que l'on apporte une contribution significative. Je voudrais en profiter aussi pour féliciter publiquement les membres du Marché Paysan et les forains pour leur performance collective qui a été atteinte, qui font de notre marché le marché le plus séduisant et sympathique de la région.

À partir de fin avril, il y aura donc une sélection au niveau national, il y aura 24 candidats, 10 seront retenus un mois après parmi les finalistes, donc votez et faites voter. Ce qui me paraît intéressant, c'est qu'à partir de fin avril, de façon concomitante, on aura terminé les travaux du haut de Gambetta et donc le marché pourra retrouver sa place originelle, ce qui lui donnera peut-être des atouts complémentaires. On essaiera de mettre en place une politique de communication adaptée à cette situation.

Je mets aux voix cette contribution aux matériels forains. Qui est pour ? Je vous remercie.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (41 VOIX)**

#### **AFFAIRE N°22 - COMMANDE PUBLIQUE - PATRIMOINE BÂTI - Missions d'assistance technique réglementaires dans le cadre de l'opération de réhabilitation de l'Espace 3000 - Mise en appel d'offres ouvert**

**M. LE MAIRE** : Missions d'assistance technique réglementaires dans le cadre de l'opération de l'Espace 3000. C'est ce que j'évoquais tout à l'heure entre autres, ça fait partie des choses qui sont dans l'autorisation de programme puisqu'il faut cinq missions d'assistance qui sont :

- Le contrôle technique, estimé à 150 000 euros,
- La coordination de la sécurité et protection de la santé, 180 000 euros,
- L'étanchéité de l'air, 20 000 euros,
- L'étude géotechnique, 50 000 euros,

- La mission de gestion des déchets, 40 000 euros.

Et donc pour ces missions obligatoires, je vous demande de me permettre de lancer les appels d'offres correspondant à ces cinq missions. Oui, Madame ?

**Mme FERJANI** : Monsieur le Maire, j'ai deux questions. La première, c'est que personnellement, alors peut-être que je ne comprends rien moi non plus, pourquoi cette délibération arrive maintenant et n'a pas été intégrée à la délibération numéro quatre ? C'est quelque chose que je ne comprends pas. Et ensuite, comment avez-vous pu estimer le coût du projet, alors que les appels d'offres n'avaient pas été lancés ?

**M. LE MAIRE** : Ce sont des estimations, ce n'est pas le coût. On est obligé d'avoir fait un budget avant de procéder à ce genre d'appels d'offres, c'est une chronologie qui est imposée par la réglementation.

Je mets aux voix. Qui est pour ? Je vous remercie.

#### **ADOPTÉE À LA MAJORITÉ PAR 36 VOIX**

**5 CONTRE : Madame Karine TROPINI, Monsieur Eric MARTIN, Madame Martine AGOSTA, Monsieur Jean-David MARION, Madame Geneviève BURKI**

#### **AFFAIRE N°23 - COMMANDE PUBLIQUE - AGRICULTURE ESPACES VERTS - Élagage et abattage d'arbres et de palmiers et traitements phytosanitaires contre les ravageurs des arbres et des palmiers - Accords-cadres à bons de commande - Mise en appel d'offres ouvert**

**M. CUNEO** : Merci, Monsieur le Maire. Le marché relatif aux travaux d'élagage et d'abattage d'arbres et de palmiers ainsi que le marché concernant le traitement contre les ravageurs des palmiers arrivent à leur terme au 31 décembre 2024.

Compte tenu de la récurrence de ces besoins, il convient dès à présent de lancer une nouvelle procédure sous forme d'accords-cadres à bons de commande afin de permettre d'assurer la continuité de ces prestations. Ces accords-cadres à bons de commande seront passés, selon la procédure de l'appel d'offres ouvert, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 ou de leur date de notification si elle est postérieure pour une durée d'un an, et renouvelable trois fois par reconduction tacite par période successive d'un an. Cette procédure se compose de deux lots séparés affectés des montants annuels suivants :

Lot numéro un : élagage et abattage d'arbres et de palmiers :

- Sans montant minimum,

- Maximum : 100 000 euros TTC.

Lot numéro deux : traitements phytosanitaires contre les ravageurs des arbres et des palmiers :

- Sans montant minimum,
- Maximum : 200 000 euros TTC.

**M. LE MAIRE** : Merci. S'il n'y a pas d'observation, je mets aux voix. Qui est pour ?  
Je vous remercie.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (41 VOIX)**

**AFFAIRE N°24 - COMMANDE PUBLIQUE - SANTÉ : PRÉVENTION ET RISQUES - DÉMOUSTICATION - Fourniture d'un produit larvicide biologique (Bacillus thuringiensis var. israelensis sérotype H 14) pour la lutte contre toutes espèces de moustiques - Traitement homologué pour épandage par voies aérienne et terrestre - Accord-cadre à bons de commande - Mise en appel d'offres ouvert**

**M. THIEBAUD** : Merci, Monsieur le Maire. Chers collègues, il s'agit tout simplement de renouveler le marché d'achat de produits larvicide biocide pour la lutte contre les moustiques de toutes espèces, sachant que ces produits sont autorisés au niveau européen. Ce sont des produits très particuliers qui sont censés ne détruire que les moustiques et pas toutes les autres petites bêtes qui sont dans nos arbres.

Il s'agit d'autoriser Monsieur le Maire à passer, sous la forme d'un accord-cadre à bons de commande, ces marchés avec un montant minimum de 40 000 euros, un montant maximum de 200 000 euros et ce, pour les trois années à venir.

**M. LE MAIRE** : C'est pour le traitement des arbres.

**M. THIEBAUD** : C'est pour les moustiques que nous faisons au niveau des marais, etc.

**M. LE MAIRE** : Je mets aux voix. Qui est pour ? Je vous remercie.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (41 VOIX)**

**AFFAIRE N°25 - COMMANDE PUBLIQUE - SANTÉ : PRÉVENTION ET RISQUES - Réalisation d'un audit de certification du système de gestion de la qualité des eaux de baignade - Convention constitutive de groupement de commandes - Autorisation de signature**

**M. THIEBAUD** : Vous savez que depuis quelques années, nous avons une concertation pour travailler en commun avec la Ville de Saint-Mandrier, chacun traitant bien sûr son problème, mais nous nous réunissons pour savoir comment cela se passe entre Saint-Mandrier et la Ville d'Hyères.

Ce qui est proposé maintenant, c'est d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention d'un groupement de commandes, en application de l'article L.2113-6 du Code de la Commande Publique, de façon à lancer une consultation relative à la réalisation d'un audit de certification du système de gestion de la qualité des eaux de baignade pour 2024, 2025 et 2026. Sachant que dans un groupement de commandes, c'est la Ville de Saint-Mandrier qui sera chef de file, autant que nos collègues travaillent, on en profitera.

**M. LE MAIRE** : Très bien, merci. Je mets aux voix. Qui est pour ? Je vous remercie.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (41 VOIX)**

#### **AFFAIRE N°26 - GESTION FONCIÈRE ET DOMANIALE - Application des articles L 2241-1 et L1524-3 du Code Général des Collectivités Territoriales - Bilan des acquisitions et cessions relatif à l'année 2023 et rapport spécial**

**M. CORNILEAU** : Merci, Monsieur le Maire. Chers collègues, comme chaque année, nous avons ce bilan aujourd'hui. Ce bilan concerne les acquisitions et les cessions intervenues en 2023 et il sera annexé au compte financier unique 2023.

Outre les acquisitions et les cessions réalisées par la commune pour son propre compte, il s'agit également des acquisitions et cessions réalisées par :

- La VAD dans le cadre de l'opération d'aménagement du Cœur de Ville,
- La SPLM au titre de la concession d'aménagement de la ZAC de la Crestade,
- Et l'Établissement Public Foncier PACA.

Très rapidement puisque vous avez eu tous les éléments joints à cette délibération, au niveau des acquisitions par la commune, il y a un terrain nu au chemin de la levée « Le Ceinturon » pour un montant de 250 000 euros. Il s'agit d'une régularisation foncière d'emprise pour un chemin et le quai.

**M. LE MAIRE** : C'est très important, si François me permet, parce que ça permet de maîtriser la totalité du chemin de la levée qui est un chemin très pratiqué qu'on pourra donc améliorer encore, c'est une voie douce intéressante pour tout le monde.

**M. CORNILEAU** : Et ça fait des dizaines d'années que ça dure. Ensuite, accession par la société Var Aménagement Développement, nous avons deux acquisitions de

fonds de commerce pour un montant de 77 000 euros. L'un pour le Parcours des Arts et l'autre pour la restructuration de l'îlot au 1 avenue des Îles d'Or.

Ensuite, des acquisitions par l'Établissement Public Foncier PACA, 2 acquisitions pour un montant de 4 560 000 euros dans la zone du Roubaud, notamment les terrains du groupe Casino.

Et enfin au niveau acquisition, les acquisitions par la SPLM. Donc là il s'agit, et c'est important, d'une acquisition pour un montant de 258 455 euros, un terrain de 5 195 mètres carrés, il s'agit des futurs jardins partagés de la zone tant décriée de la Crestade Demi-Lune.

Au niveau des cessions par la commune. La commune a procédé, en 2023, à 31 aliénations d'immeubles. Deux ont été consenties moyennant le versement d'un euro symbolique. Pour mémoire, puisque nous avons eu des échanges à ce moment-là, cher Nicolas, à TPM pour la Villa Gandarillas et à SCP, donc la Société du Canal de Provence, un terrain au Plan du Pont. Et 29 aliénations à titre onéreux pour un montant de 19 847 000 euros, Monsieur le Maire l'a rappelé, il y a notamment les 13 600 000 euros pour la vente au Logis Familial Varois. Pour tous ces éléments-là, il s'agit de baux emphytéotiques.

Ensuite, des cessions par la Société Var Aménagement Développement. Cession immobilière pour un montant de 250 000 euros au 18, rue Franklin. Et cession de fonds de commerce à titre onéreux pour un montant d'un euro, situé au 1, avenue des Îles d'Or. Après appel à projets, ce montant est dû notamment à l'ampleur des travaux dans ces locaux. Et enfin pour finir ce bilan, une cession de fonds de commerce à titre onéreux pour un montant de 15 000 euros au 69, rue Alphonse Denis.

**M. LE MAIRE** : Merci. Pas d'observation ? Oui, Madame.

**Mme COLLIN** : Merci. François, justement je voulais poser la question parce que je ne comprenais pas pourquoi on a d'un côté une acquisition par VAD avenue des Îles d'Or pour quand même 60 000 euros qui le recède pour un euro.

**M. CORNILEAU** : La réponse a été donnée, donc vu l'ampleur de ces travaux, il y a eu un appel à projets et le choix a été fait et a retenu la personne. Mais vraiment vous rappeler l'état de ces locaux qui étaient à l'abandon pendant plus plusieurs années, donc...

**Mme COLLIN** : Oui, mais nous, à travers VAD, on les a achetés 60 000 euros, en fait, on fait cadeau...

**M. CORNILEAU** : Souvent dans ce genre de cessions, soit vous faites vous-mêmes les travaux avant de faire l'appel à projets, soit vous faites l'appel à projets en l'état et dans ce cas-là, vous vendez à un prix moindre évidemment que le coût d'achat.

**M. LE MAIRE** : Si je peux me permettre, je ne sais pas si vous avez raison ou tort, ou si c'est François, peu importe parce que VAD, c'est nous. Et dans tous les cas à un moment donné, quand un fait le bilan annuel de la concession, si on a fait un cadeau, il nous le rend et vice et versa. Donc si ça a été fait, c'est pour des raisons techniques. Merci beaucoup.

On met aux voix. Qui est pour ? Je vous remercie.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (41 VOIX)**

#### **AFFAIRE N°27 - GESTION FONCIÈRE ET DOMANIALE - BAIL EMPHYTÉOTIQUE** **- La BERGERIE - Aliénation du bien situé 35 avenue de la Sablière cadastré** **section EX n°0039 formant le lot n°38A au profit de M. et Mme JACQUET Rémy**

**M. CORNILEAU** : Monsieur et Madame JACQUET ont manifesté leur intention d'acquérir la pleine et entière propriété du lot 38A du lotissement communal de la Bergerie au 35, avenue de la Sablière. Lot dont ils sont emphytéotes jusqu'au 31 décembre 2062, la date est importante, il y a près de 40 ans avant la fin de ce bail. La parcelle de 1 097 mètres carrés supporte une maison d'une superficie de 145 mètres carrés environ. Le prix notifié par la commune à l'emphytéote est de 445 000 euros, selon l'estimation du Domaine.

**M. LE MAIRE** : Merci, je mets aux voix. Oui ?

**Mme BURKI** : Oui, Monsieur le Maire, chers collègues. Mon intervention a pour but d'expliquer notre vote sur les aliénations de baux emphytéotiques en zones exposées au recul du trait de côte ou à des risques naturels, c'est le cas. Il s'agit de l'aliénation du bien situé 35, avenue de la Sablière, bail emphytéotique en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> juillet 1964 jusqu'au 31 décembre 2062. Ce bien situé dans le lotissement communal de la Bergerie, sur le tombolo Est de la presqu'île dont la zone est identifiée comme exposée au recul du trait de côte et à des risques naturels, sur la carte sud de la cartographie de notre commune le lotissement est impacté dans son intégralité. Monsieur et Madame JACQUET ont encore 38 ans devant eux pour prendre une décision en raison des dispositions de la loi climat et résilience, et de l'adaptation des territoires littoraux au recul du trait de côte.

Sans priver les emphytéotes de la jouissance de leur bien, nous pourrions envisager de réfléchir à une autre solution satisfaisant les deux parties. Comme un contrat de bail de longue durée, dit « bail réel d'adaptation au changement climatique » (BRACC) qui protège davantage les occupants dont le bien est situé dans des zones exposées où les risques sont aggravés par le changement climatique. À quand la délimitation des zones exposées au recul du trait de côte par le PLU révisé ? Nous nous abstiendrons sur cette délibération.

**M. LE MAIRE** : Merci. Vous savez jusqu'à quand le bail JACQUET ? 62 ans, ils avaient le temps de la réflexion, nous, on ne force personne, c'est quand même une transaction contractuelle. Je comprends ce que vous dites, Madame, il faudra un jour se poser la question d'occupations qui peuvent être limitées dans le temps, mais là, on n'a pas d'observation particulière. Toutes les informations sont bien sûr données sur tous ces sujets aux acheteurs, donc c'est la liberté de négociation qui joue. Je mets aux voix. Qui est pour ? Je vous remercie.

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ PAR 36 VOIX**  
**4 ABSTENTIONS** : Madame Karine TROPINI, Monsieur Eric MARTIN, Madame Martine AGOSTA, Madame Geneviève BURKI  
**1 NE PREND PAS PART AU VOTE** : Monsieur Jean-David MARION

**AFFAIRE N°28 - GESTION FONCIÈRE ET DOMANIALE - BAIL EMPHYTÉOTIQUE**  
**- L'AYGUADE - Parcelle cadastrée section IL n° 101 formant le lot n° 68 -**  
**Indivision LOBRY SCARNA - Avenant au bail emphytéotique en augmentation**  
**de durée**

**M. CORNILEAU** : Il s'agit ici d'une situation un peu exceptionnelle puisque nous allons prendre un avenant au bail emphytéotique, mais un avenant de deux ans. C'est une situation qui dure depuis quelque temps, en octobre 2018 la deuxième commission avait donné un accord de principe pour accorder un avenant classique de 29 ans, les emphytéotes ont fait des travaux. Sauf que depuis cinq ans, ils sont en contentieux avec leur entrepreneur et leur bail se terminant à la fin de l'année et le contentieux n'étant toujours pas terminé, nous leur laissons deux ans supplémentaires pour entreprendre tout ce qu'il faut avec leurs assureurs et leur entrepreneur, et leur permettre d'obtenir la conformité.

**M. LE MAIRE** : La lenteur des tribunaux ne doit pas les pénaliser, donc on pense que deux ans de plus... enfin, au plus deux ans de plus, en espérant que ce soit le moins possible.

Je mets aux voix. Qui est pour ? Je vous remercie.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (41 VOIX)**

**AFFAIRE N°29 - GESTION FONCIÈRE ET DOMANIALE - BAIL EMPHYTÉOTIQUE**  
**- HORS LOTISSEMENT - Parcelle cadastrée section EY n°0035 - COPROPRIÉTÉ**  
**LE PINEDOU - Avenant au bail emphytéotique en augmentation de durée**

**M. CORNILEAU** : Cette copropriété a un bail d'une durée de 46 ans, depuis le 4 février 1988, au 219, boulevard Alsace Lorraine. C'est un immeuble composé de

11 logements d'une superficie de 967 mètres carrés au total ayant fait l'objet de travaux d'amélioration énergétique.

Il est décidé pour cette copropriété d'appliquer les mêmes règles et conditions que dans les lotissements communaux pour lui accorder un avenant en augmentation de durée de 29 ans.

**M. LE MAIRE** : Je mets aux voix. Qui est pour ? Je vous remercie.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (41 VOIX)**

**AFFAIRE N°30 - GESTION FONCIÈRE ET DOMANIALE - BAIL EMPHYTÉOTIQUE - L'AYGUADE - Parcelle cadastrée section IM n°0137 formant le lot n°7 - Mme DOBLER Virginie - Avenant au bail emphytéotique en augmentation de durée**

**M. CORNILEAU** : Un avenant classique pour le lot numéro sept du lotissement de l'Ayguade au 8, avenue des Rossignols. Il y a une construction à usage d'habitation qui a fait l'objet de travaux de surélévation, lesquels ont obtenu une attestation de non-contestation de la conformité. Et donc, il y a lieu d'accorder 29 ans supplémentaires et de porter la durée du bail emphytéotique à 99 ans.

**M. LE MAIRE** : Je mets aux voix. Qui est pour ? Je vous remercie.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (41 VOIX)**

**AFFAIRE N°31 - SERVICE HABITAT - Avenant N°1 à la convention OPAH-RU, actant l'augmentation de la participation financière de la Région Sud Provence Alpes Côte d'Azur. Autorisation donnée à Madame Marguerite GALLART, Conseillère Municipale Déléguée au Logement de signer cet avenant N°1 à la convention OPAH-RU (2019-2024)**

**Mme GALLART** : Merci, Monsieur le Maire. La ville s'est engagée dans une convention d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat - Renouvellement Urbain (OPAH-RU) sur la commune d'Hyères-les-Palmiers, pour une période de cinq ans aux côtés de la Métropole Toulon Provence Méditerranée, de l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), du Conseil Régional Sud Provence Alpes Côte d'Azur, d'Action Logement et de la Caisse d'Allocations Familiale du Var.

La Métropole « Toulon Provence Méditerranée » a assuré, pendant toute la durée du dispositif, la gestion et l'attribution des subventions régionales dans le cadre d'une convention bipartite fixant les modalités juridiques et financières de versement aux

propriétaires par TPM de l'aide régionale et des conditions de remboursement par la Région.

Le montant initial de l'enveloppe financière de la Région Sud Provence Alpes Côte d'Azur, pour l'aide aux travaux, avait été fixé dans la convention, à un montant de 350 000 euros sur cinq ans, soit 70 000 euros par an.

La présentation des différents bilans a démontré que la réalisation des objectifs a entraîné une sollicitation plus importante des subventions de la Région, dépassant le montant de l'enveloppe prévue. La Région, encourageant cette forte dynamique, a souhaité apporter une contribution financière plus importante. Une enveloppe supplémentaire de 825 000 euros a été affectée à l'OPAH-RU d'Hyères. La Région a également voulu redéfinir les critères d'intervention et les conditions d'attribution des subventions régionales, l'article 5.4.1 de la convention a été modifié dans ce sens.

Un avenant numéro un à la convention OPAH-RU sur la commune d'Hyères-les-Palmiers, actant l'augmentation de la participation financière de la Région Sud Provence Alpes Côte d'Azur et la modification des règles d'éligibilité, doit être signé par l'ensemble des partenaires de la convention OPAH-RU sur la commune d'Hyères les-Palmiers sur la période 2019 - 2024.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal de m'autoriser, en tant Conseillère Municipale déléguée au logement, à signer l'avenant numéro un à la convention OPAH-RU sur la commune d'Hyères-les-Palmiers pour 2019 - 2024. Merci.

**M. LE MAIRE** : Merci. Je mets aux voix. Qui et pour ? Je vous remercie.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (41 VOIX)**

**AFFAIRE N°32 - PARC AUTO - Vente aux enchères en ligne des biens mobiliers réformés de la Ville d'Hyères**

**M. LE MAIRE** : Vente aux enchères en ligne de biens mobiliers réformés de la Ville d'Hyères. Dans le fonctionnement des services de la Ville, il y a bien sûr des biens qui deviennent obsolètes et qui peuvent être détruits ou vendus, le listing de ces biens est donné en annexe. Et pour un réemploi qui paraît légitime quand on sait la consommation excessive, la décision de vendre les matériels dont la valeur dépasse les 4 600 euros revient au Conseil Municipal. Je vais donc nous permettre de vendre ces biens, si vous en êtes d'accord.

Je mets aux voix. Il n'y a pas de choses de luxe, il y a à l'Assemblée nationale, dans des délais relativement réduits, une réforme de tout le parc automobile, là, il faut être attentif !

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (41 VOIX)****AFFAIRE N°33 - ÉVÉNEMENTIEL - 2ème édition du Natif Festival - Convention de partenariat avec l'association « Natif Festival »**

**Mme BUTTAFOGHI** : Merci, Monsieur le Maire. La commune apporte un soutien régulier aux projets qui renforcent son attractivité, son image, son dynamisme et qui participent à la valorisation de son patrimoine culturel et environnemental.

Suite au succès populaire de la première édition du Natif Festival organisé en 2023 le temps d'une soirée estivale au Port Saint-Pierre, la Ville a souhaité accompagner l'association « Natif festival » dans l'organisation d'une ambitieuse seconde édition à l'Hippodrome du 14 au 16 août 2024. Ce festival musical, dont la programmation est construite autour d'artistes de renom et de talents émergents, proposera également différentes animations et performances avec la participation d'associations sportives et de prévention. La Ville apportera ainsi un soutien dans l'organisation logistique et opérationnelle de l'évènement, mais également en matière de communication et de sécurité.

Il est ainsi proposé d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat correspondante.

**M. LE MAIRE** : Merci. Pas d'observation ? Je mets aux voix. Qui est pour ? Je vous remercie.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (41 VOIX)****AFFAIRE N°34 - SPORTS - Semaine Olympique Française de Voile Hyères-MTPM. Autorisation donnée à Monsieur Le Maire de signer la convention d'organisation avec la Fédération Française de Voile**

**M. ROUX** : Merci, Monsieur le Maire. La Ville d'Hyères et la Fédération Française de Voile ont décidé de poursuivre leur collaboration pour la prochaine olympiade qui va commencer, vous le savez, en avril 2025.

La Métropole TPM reste ainsi le partenaire principal financier et la Ville d'Hyères le principal partenaire logistique et technique. À cet effet, il convient donc de signer une nouvelle convention d'organisation pour la période 2025 - 2026 qui prévoit les engagements respectifs de la Ville et de la Fédération Française de Voile. Ainsi, depuis plus de 50 ans, l'élite de la voile olympique se donne rendez-vous en rade d'Hyères. Le 27 avril 2024, la cinquante-cinquième édition de la SOF aura donc une saveur toute particulière puisqu'elle sera le dernier grand rendez-vous multisérie

pour les meilleurs régatiers olympiques mondiaux avant les Jeux olympiques de Paris.

Au programme, deux grands évènements. Premièrement, la Semaine Olympique Française accueillera dans la rade d'Hyères les nations qualifiées pour participer aux Jeux olympiques de Paris avec deux représentants par nation et par série. Deuxièmement, il y aura « The Last Chance Regatta » qui regroupera toutes les nations non encore qualifiées pour les jeux, mais qui pourront décrocher les 39 dernières places encore en lice. 90 nations seront représentées à Hyères, cette configuration exceptionnelle devrait permettre à la SOF de battre son record à Hyères, avec près de 1 000 athlètes et 500 accompagnateurs issus de 90 pays venant des 5 continents. La Semaine Olympique Française accueillera une vingtaine de nations de plus que ses moyennes annuelles dans son format historique.

Pour revenir à notre convention, la Fédération Française de Voile s'engage à apporter son expertise sous forme de moyens humains et techniques nécessaires au maintien du haut niveau sportif de l'épreuve. Elle mettra tout en œuvre pour que le budget de l'épreuve soit le plus important possible avec le maximum de moyens financiers sollicités auprès de l'État, les collectivités territoriales et de ses partenaires. Elle mettra tout en œuvre pour que l'équipe de France de voile participe à la manifestation. De même, elle défendra auprès des instances internationales les intérêts de la manifestation afin que l'épreuve reste une étape majeure du circuit international.

Les noms, logos et sigles de la Ville d'Hyères seront associés à toutes les actions de communication et seront cités et apposés sur tous les documents : affiches, publicités et tenues vestimentaires conçues pour la manifestation.

La Ville d'Hyères, quant à elle, s'engage pour permettre la réalisation de la manifestation par la mise à disposition gratuite des sites, locaux et espaces portuaires nécessaires pour la bonne tenue de l'évènement. La Ville d'Hyères s'engage également à solliciter les services municipaux concernés à travers leurs moyens humains, techniques et logistiques nécessaires pour le bon déroulement de l'épreuve.

Je vous demande d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette belle convention.

**M. LE MAIRE** : Merci beaucoup. Je mets aux voix. Qui est pour ? Je vous remercie. Une observation qui n'est pas acrimonieuse, mais qui simplement est une réflexion sur les habitudes que l'on prend. Le financement de cette manifestation qui est de niveau international, comme Monsieur ROUX l'a montré, c'est la plus grande manifestation nautique de la région, donc du département et n'est financée finalement pratiquement que par TPM. Ce n'est pas du tout une critique en quoi que ce soit, mais ça conduit à avoir une vision globale des problèmes de financement. C'est vrai qu'à un moment donné, la Région et le Département devraient comprendre que c'est une manifestation d'intérêt importante.

**M. ROUX** : Oui, c'est vrai, on s'est posé la question. Effectivement, le Département a donné à la SOF ce qu'ils ont demandé, s'ils avaient demandé plus, ils auraient peut-être donné plus.

**M. LE MAIRE** : Je ne conteste rien et je ne veux même pas savoir combien a été donné ou demandé, je dis qu'il est curieux de voir qu'à un moment donné, le partage des tâches est fait de cette façon-là parce que pour nous, c'est la plus grande manifestation, mais ce n'est pas une demande. Oui, Madame.

**Mme BERNARDINI** : Monsieur le Maire, pour information au Département, on a proposé d'augmenter la subvention, ce n'est pas passé au vote donc je ne peux pas vous donner le montant. Cela va donc être fait normalement et j'ai pris contact avec la représentante de la SOF.

**M. LE MAIRE** : Et je vous en remercie. Ce n'est pas une demande, j'assume complètement le financement de TPM d'une part et de la Ville d'autre part. Mais ça veut dire que ça éclaire les demandes qu'on peut faire sur d'autres sujets où là, on n'a pas la Région, le sport est un ensemble. J'ai mis aux voix. Je vous remercie, unanimité.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (41 VOIX)**

**AFFAIRE N°35 - DIRECTION PREVENTION SECURITE ET PORTS - SERVICE  
SÉCURITÉ COMMUNALE - Établissement d'une convention de mise à  
disposition de personnels du SDIS Var pour la surveillance des baignades  
aménagées**

**M. THIEBAUD** : Merci, Monsieur le Maire. Chers collègues, il s'agit simplement d'autoriser Monsieur le Maire, comme chaque année, à passer la convention annuelle pour la mise à disposition par le SDIS de sapeurs-pompiers professionnels ou volontaires pour assurer la surveillance des baignades sur les plages en juillet et août.

**M. LE MAIRE** : Merci, en espérant qu'il fasse beau. Je mets aux voix. Qui est pour ? Je vous remercie.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (41 VOIX)**

**AFFAIRE N°36 - GESTION FONCIÈRE ET DOMANIALE - Demande de transfert  
de gestion d'une parcelle du Domaine Public Maritime à l'Aiguade**

**M. CORNILEAU** : Là, il y avait la société Hobie Cat qui était titulaire d'une autorisation d'occupation temporaire du domaine public délivrée par la commune sur le domaine maritime, en face du stade Jean Berteau. Cette AOT étant arrivée à son terme, la société Hobie Cat n'ayant pas souhaité son renouvellement, les propriétaires de catamarans, qui louaient un emplacement sur ce site, se sont retrouvés sans lieu de remisage pour leurs embarcations.

Et vous avez compris avec ce qui a été dit juste avant par Monsieur le Maire et Monsieur ROUX, la commune attache une importance à promouvoir et accompagner la pratique sportive et notamment les activités nautiques. Donc nous avons recherché une solution de substitution avec un accès direct à la mer, ce qui est mieux s'agissant de bateaux.

Et nous avons identifié un autre site non soumis à l'aléa submersion marine près de la capitainerie du port de l'Aiguade, un terrain de 866 mètres carrés. La commune s'est rapprochée de la DDTM, service de l'État gestionnaire du Domaine Public Maritime, pour solliciter le transfert de gestion du terrain. Donc il y a deux procédures distinctes et je vais laisser ensuite la parole à Monsieur BRUNEL.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (41 VOIX)**

##### **AFFAIRE N°37 - PORTS DE PLAISANCE D'HYÈRES - PORT L'AYGUADE -** Extension du périmètre portuaire

**M. BRUNEL** : Je prends donc la parole en relai de mon collègue François CORNILEAU, pour vous proposer d'intégrer dans le périmètre portuaire ledit terrain dès la formalisation de ce transfert de gestion. Et donc, il vous est proposé d'autoriser Monsieur le Maire, ou son adjoint délégué, à solliciter la modification du périmètre portuaire de l'Aiguade tel que redélimité par le plan qui vous a été annexé.

**M. LE MAIRE** : Merci. C'est vraiment une solution qui a été trouvée, qui n'était pas évidente, et qui permet de sauver l'activité d'une quarantaine de catamarans. Je vous remercie, Monsieur BRUNEL et Monsieur CORNILEAU.

Je mets aux voix les deux en même temps, ce sont les mêmes. Qui est pour ? Je vous remercie.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (41 VOIX)**

##### **AFFAIRE N°38 - PORTS DE PLAISANCE D'HYÈRES - PORT ST PIERRE -** Exonération de frais de manutentions portuaires au profit de l'association AFCA

**M. BRUNEL** : Merci, Monsieur le Maire. L'Association Française pour la Coupe de l'America, créée par Marcel BICH, est propriétaire du bateau « France », premier voilier français de jauge 12 M JI classé Monument Historique depuis 1992. Revenu à son port d'attache hyérois depuis 2018, il bénéficie du soutien de la mairie par l'exonération des redevances d'amarrage pour trois ans, votée au Conseil Municipal du 1<sup>er</sup> avril 2022.

Et au regard de l'intérêt historique que présente le bateau « France » et des formations dispensées depuis plus de 50 ans à des jeunes marins, il est proposé d'appliquer une exonération totale des frais de manutention portuaire pour son séjour à la zone de carénage du port Saint-Pierre durant le premier semestre 2024.

**M. LE MAIRE** : Je mets aux voix. Qui est pour ? Je vous remercie.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (41 VOIX)**

**AFFAIRE N°39 - PORTS DE PLAISANCE D'HYÈRES - Modification du règlement d'accueil des navires dans les catégories Patrimoine et Tradition**

**M. BRUNEL** : Par délibération en date du 3 avril 2015 et du 20 novembre 2020, le Conseil Municipal se prononçait sur les conditions d'accueil des navires dans les catégories « Patrimoine » et « Tradition » et adoptait un règlement d'accueil.

Afin de poursuivre l'objectif de valorisation de la tradition nautique et de la culture maritime, il est proposé de porter quelques modifications au règlement d'accueil des navires « Patrimoine » et « Tradition » permettant d'affiner la définition des navires en intégrant une sous-catégorie spécifique à l'accueil des pointus à grément latin nommée « Voiles Latines ». L'objectif est de pouvoir accueillir de nouveaux navires remarquables et valoriser leur histoire grâce à la création d'un quai dédié aux « Voiles Latines » et pointus historiques au port Saint-Pierre dont le plan vous a été fourni également.

**M. LE MAIRE** : Merci. Je mets aux voix. Qui est pour ? Je vous remercie.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (41 VOIX)**

**AFFAIRE N°40 - DIRECTION DE LA TRANSVERSALITE - DÉVELOPPEMENT DURABLE - Soutien au projet de création d'un 10ème Parc naturel régional sur les territoires des Maures, de l'Estérel et du Tanneron**

**M. LE MAIRE** : Développement durable, soutien au projet de création d'un dixième Parc naturel régional sur les territoires des Maures, de l'Estérel et du Tanneron. Il

s'agit d'une initiative de la Région qui a la volonté de créer dans ce qu'ils appellent la « Provence cristalline », c'est-à-dire les massifs des Maures, de l'Estérel et du Tanneron, un Parc régional avec ce que ça comporte de chartes et d'engagements, de bonnes pratiques sur un territoire qui en général est habité. Les missions, vous les connaissez :

- Protection et gestion du patrimoine naturel et culturel,
- Aménagement du territoire,
- Développement économique et social,
- Expérimentation,
- Accueil, éducation et information au public.

Il y avait une préoccupation pour que la commune d'Hyères y adhère, c'est que cela ne vienne pas chevaucher le périmètre du Parc national. En réalité, c'est une petite dérogation à la loi que l'on va prendre, avec l'accord de l'État, puisque la loi disait : sur le territoire d'une commune, il ne peut pas y avoir à la fois un Parc national et un Parc régional. Et l'interprétation amendée que l'on propose, c'est : même sur le territoire d'une commune, si les périmètres ne se superposent pas, il peut y avoir une partie Parc national et une partie Parc régional. C'est le cas, la zone d'adhésion du Parc national de Port-Cros va jusqu'au sommet des crêtes que l'on voit de la mer et là, on est derrière dans les sites des Maures, des Maurettes. Donc je crois qu'il faut participer à cette initiative qui va dans le bon sens. Je regrette simplement que le souhait de certains de faire un Parc régional, ce qui veut dire protéger la nature, mais permettant de vivre, ne nous ait pas conduits à adhérer à la zone d'adhésion du Parc national, c'est pratiquement exactement la même chose, peut-être que cela donnera une occasion.

En tout cas, je vous propose d'adhérer à ce principe de création d'un dixième Parc naturel régional. S'il n'y a pas d'opposition, qui est pour ? Je vous remercie.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (41 VOIX)**

**M. LE MAIRE** : Deux questions orales ont été posées, une par Madame TROPINI, vous voulez la lire ? Ou Madame BURKI, mais comme le mail était signé TROPINI... Je vous en prie, Madame.

**M BURKI** : Monsieur le Maire. Nous vous avons alerté à plusieurs reprises sur les graves problèmes rencontrés au sein du service propreté, sans résultat, l'actualité vous a rattrapé récemment puisque quatre personnels de ce service sont détenus et mis en examen pour association de malfaiteurs en bande organisée.

À la suite de votre demande, Madame Valérie PAECHT, DGS de la Métropole Toulon Provence Méditerranée, nous a répondu que tout allait bien, alors que 7% du personnel du service est actuellement prévenu de trafic de drogue et en détention provisoire.

Vous vous êtes retranché derrière la compétence métropolitaine pour refuser de répondre à notre question. Nous vous rappelons toutefois que les tirs de kalachnikov ont touché des résidents Hyérois, semant la terreur à Hyères dans nos quartiers, nos crèches et nos écoles, en sorte qu'il apparait que votre double compétence est plus que jamais d'actualité au même titre que votre responsabilité qui, elle, est pourtant bien de prérogative municipale.

La situation est sans précédent dans l'histoire de notre commune. Nous ne sommes pas partisans de la méthode Coué, ne pensez-vous pas au contraire que cet audit demandé en juin 2023 est plus que jamais nécessaire pour la bonne marche du service ? Merci.

**M. LE MAIRE** : Merci, je vais essayer de vous répondre. Aucun rapport, strictement aucun rapport, entre le fonctionnement d'un service municipal et les problèmes d'un quartier difficile qui sont liés à une situation nationale importante. C'est une stigmatisation un peu douteuse, permettez-moi de le dire, parce que vous évoquez les pourcentages, imaginons qu'une personne ayant déviée soit mise en détention et qu'elle appartienne à la Direction générale, c'est 100 % du service qui serait compromis puisqu'il n'y a qu'une seule Direction dans le service. Ne confondons pas les difficultés, les errements qui peuvent frapper telle ou telle personne, et le fait qu'elle soit dans un service, ça n'a strictement aucun rapport, ça voudrait dire quoi ? Que c'est à l'intérieur du service qu'on forme des délinquants ? Ou qu'on doit mener des opérations de police pour surveiller l'activité hors service de telle ou telle personne ? Non, honnêtement, le rapprochement me paraît plus que discutable et inacceptable.

Sur la réponse, il était naturel qu'elle vienne de TPM, et d'ailleurs quand elle vient de TPM, c'est moi qui vous réponds. Elle vient des services et simplement je rappelle que le service propreté est un service qui dépend de la Métropole, la réponse vous a été faite, Madame PAECHT a cru devoir mettre le fait qu'il y avait 1,7 %, aucune importance, vous, vous n'avez pris que le service propreté et elle a pris l'ensemble des services. Parce que je vous rappelle, mais je trouve ça vraiment pas très bien de le préciser, que dans les quatre personnes arrêtées, il y en a deux à la propreté et deux aux déchets, si on veut être précis.

Donc cela n'a strictement aucun rapport et il ne faut surtout pas déstabiliser un service qui est un service de qualité, un service où les gens s'investissent. Certains veulent le déstabiliser parfois à l'intérieur du service lui-même, ce sont plutôt eux qu'il faut stigmatiser que ceux que vous venir de dire.

Les problèmes véritables et graves, c'est au Valdé et je voudrais rappeler d'où ils viennent conjonctuellement. Cela a été lié très directement aux opérations « Place nette » et je dis que le gouvernement a raison de faire ces opérations « Place nette », ils l'ont fait à Marseille, ils l'ont fait en Île-de-France, il y en a eu deux ou trois à Hyères. Ça a eu des résultats en termes de saisies, en termes de mises en détention provisoire puisque les personnes ne sont pas pour l'instant réputées coupables. Mais le danger de ces opérations « Place nette » notamment à Hyères, ça a été qu'annihilant le petit milieu hyérois, vu de Marseille avec des jumelles, sont arrivés les prédateurs pour occuper le marché. Et il y a donc eu des conflits évidents et avérés entre d'une part les locaux et d'autre part les Marseillais. Et ce sont des Marseillais, semble-t-il, qui ont vraiment mis des histoires un peu de partout. Aujourd'hui, ce qui a été obtenu, c'est une présence plus régulière de la police, il y a un peloton de CRS qui est resté longtemps, la police nationale est restée longtemps, on a toujours au moins sur deux établissements publics locaux, la crèche et l'école, des policiers municipaux en faction. Aujourd'hui, ça s'est calmé d'après ce que l'on me dit, si je lis Monsieur le Préfet, il n'y a plus de points de *deal* au Val des Rougières, mon optimisme ne sera peut-être pas le sien, je pense que certains déplacements ont pu avoir lieu, dans ce genre de chose, c'est compliqué de dire que le problème est solutionné. Mais, je crois que cette approche a été positive et il faut la conforter.

Est-ce qu'il y a plus de délinquance à Hyères qu'ailleurs ? Le préfet lui-même, dans une conférence de presse préalable, avait clairement indiqué qu'Hyères était sans doute la ville de TPM où la délinquance avait le plus baissé. Ce n'est pas moi qui le dis, il faut se référer à sa conférence de presse du 16 février dans Var Matin, il l'a dit très clairement, donc je ne peux pas le contester, même si ça ne me donne pas entièrement satisfaction. Mais ça veut dire que l'action de la police a été plus marquée, notamment la mutualisation des services de police de Toulon et de Hyères, notamment dans cette période, a permis une action plus prégnante sur le terrain. J'ai persisté à demander la création d'un quartier de reconquête républicaine, le préfet a dit un peu vite : « Il n'y en a plus » à la télévision, ce n'est pas qu'il n'y en a plus, il y en a 58, simplement le gouvernement n'en crée plus. Cela ne m'empêche pas de le demander parce que je considère que Les Rougières valent deux ou trois quartiers de Toulon et un quartier de La Seyne, donc je continuerai à le faire. Ne confondons pas ce qu'a été la réponse du préfet « il n'y en a plus », avec « on n'en fait plus ». Et je souhaite que le gouvernement en fasse parce que ça veut dire que c'est une présence plus permanente dont on a besoin et un quartier de reconquête républicaine donne des moyens financiers, mais en personnels, plus importants.

Qu'avons-nous fait quand il y a eu ces incidents ? On a d'abord pensé aux familles, les trois familles qui ont vu des balles ricocher à l'intérieur, je comprends leur émotion, ont été immédiatement, aux soins de la commune, logées dans des hôtels. Elles ont été hébergées pendant 15 jours, et même 3 semaines pour l'une, parce qu'il était naturel qu'elles n'aient pas envie de revenir dans l'immédiat dans leur appartement. Et on a tout fait avec le préfet et Var Habitat pour trouver une solution,

les solutions ont été trouvées aujourd'hui, les trois familles ont des appartements dédiés « où elles voulaient », ça, c'était très important pour nous, je crois que tout le monde a bien fonctionné et c'est la moindre des choses en la matière.

Moi, je suis prêt à faire une proposition supplémentaire, je l'ai faite publiquement, je l'ai faite même devant le préfet en réunion, je suis prêt à créer un poste de police au Val des Rougières. Je suis même prêt à étendre la salle des fêtes, à créer des locaux pour que les associations soient au cœur du quartier pour que ça fasse de la vie et un poste de police. Mais je ne le fais que si l'on met des policiers à l'intérieur, mais on a une expérience antérieure un peu décevante. On avait effectivement pris un bureau pour mettre la police, nous, on a envoyé nos policiers municipaux puis au bout d'un moment, ce n'est pas complètement leur mission, mais je suis prêt à ce qu'il y ait des rotations et qu'ils viennent accompagner les policiers nationaux. Mais si j'ai un engagement de l'État, je peux demander au préfet de s'engager mais ce n'est pas sa mission, mais si cette proposition que je transmettrai aux autorités compétentes était avalisée, on le fera. Et je vous proposerai en Conseil Municipal cette création parce que c'est le moyen au moins à cet endroit-là, de la salle des fêtes du Val des Rougières, de limiter la propagation d'un certain nombre de choses. Je pense que c'est de façon responsable que l'on avance, je vous remercie de vous associer à toutes ces préoccupations, croyez bien que ce sont les miennes.

La deuxième question, si vous le permettez, c'est une question qui est posée par Madame FERJANI, Madame BERNARDINI et Monsieur MASSUCO. Voulez-vous la lire ?

**Mme BERNARDINI :** Merci, Monsieur le Maire. Nous constatons la fermeture de trois établissements de plage très fréquentés par notre jeunesse pour la future saison estivale 2024 : le Kaïna Beach aux Salins, la Saopraia à l'Ayguade, et le Carbet à Giens. Tous ferment pour des raisons différentes, DSP infructueuses, infractions, impayés, ou bien encore vente vers une autre destination.

Nous nous interrogeons sur cette hémorragie et sur le devenir de nos soirées festives à Hyères. Ces trois établissements étaient des lieux connus de rassemblement pour notre jeunesse Hyéroise, mêlant plage, danses et musiques, leur permettant de vivre des expériences inoubliables, dans un environnement exceptionnel, et surtout dans un cadre légal.

Monsieur le maire, ces « fermetures vont faire mal » comme disent les jeunes. Devant cet appauvrissement de l'offre, nous allons assister à une fuite inéluctable de la clientèle de soirée vers nos communes voisines. C'est un réel manque à gagner tout d'abord pour nos jeunes, pour le commerce et pour l'image de notre ville.

Quelles actions pensez-vous mettre en œuvre pour permettre à notre ville de garder toute l'attractivité pour notre jeunesse, pour maintenir des soirées estivales de nos établissements de plages inoubliables, et surtout éviter leurs fermetures ? Hyères

perd peu à peu son image et sa réputation de territoire « attrayant et festif pour ses soirées », Hyères serait-elle en train de vieillir trop vite ? Merci.

**M. LE MAIRE** : Merci pour la dernière phrase. Vous vous interrogez sur cette hémorragie et pourtant vous dites qu'elle est due à des infractions, à des impayés, vous ajoutez même un peu plus loin, je viens de le noter, qu'il faut un cadre légal. Que faire quand sur ces différentes plages, concernant Saopraia 200 000 euros de redevances qui manquent et 2 mois après la limite, rien n'est fait après 250 courriers, il faut bien en tirer les conséquences.

Que faire sur Kaïna Beach qui est troisième pour l'appel l'offre, il a tout à fait raison si c'est sa volonté de faire un recours sur la procédure, il a gagné d'ailleurs pour un problème de signature ou autre. Nous avons fait appel en Conseil d'État parce que nous pensons que nous n'aurons pas démerité, mais ça bloque la procédure. De toute façon si l'on n'avait pas fait appel, on ne pouvait pas ouvrir cet été quand même.

Et le Carbet, c'est pire que tout. Le Carbet, c'est totalement irrégulier, on a mis des PV tout le temps, c'est dangereux que ça n'en peut plus, c'est au bout d'une forêt très boisée, il se trouve que le terrain a été acheté par un tiers qui ne veut pas du Carbet sur son terrain, donc le Carbet, c'est fini.

Voilà les trois événements qui se sont produits et qui, vous l'admettrez, sont un peu étrangers à la volonté du maire ou à la politique du maire, ou à la vieillesse du maire, à tout ce que vous voudrez. En tous les cas la priorité des priorités, c'est de préserver le cadre légal et c'est parfois un peu difficile sur le sujet.

Vous dites : « Cela fait disparaître des lieux de fêtes nocturnes ». Oui, sauf que les fêtes nocturnes sur les plages sont interdites, vous voyez comme c'est curieux, c'est-à-dire que vous dites une chose et son contraire. Les plages doivent arrêter leur activité à la tombée du jour, c'est ça la règle, sauf s'il y a un bâtiment, un restaurant. Et donc, ils étaient tous en contravention... Pardon ?

**Mme BERNARDINI** : Personne n'a jamais respecté.

**M. LE MAIRE** : Pour ça, vous écrivez à Monsieur le Procureur, mais nous avons mis des PV à chaque fois. Ensuite, quand le PV est donné, c'est au procureur d'obtempérer, s'il ne le fait pas ce n'est pas de ma faute. Mais vous ne pouvez pas ne pas savoir, après 10 ans de mandat municipal à mes côtés, que nous avons été très stricts là-dessus et que quand il y avait un débordement, il y avait PV. Donc on ne peut pas faire des fêtes nocturnes quand elles sont interdites.

Alors, comment faire des fêtes ? D'abord, est-ce qu'il faut des plages ? Oui, je me permets de dire que malgré mon grand âge, nous avons décidé collectivement de créer trois plages à Hyères ces dernières années. C'était quelque chose qui n'était pas commun, on en a réalisé deux, ça paraissait suffisant, magnifiques d'ailleurs à l'Ayguade, Eugène et Sao Praia, il y a les problèmes qu'on connaît pour Sao Praia

donc ce sera ultérieurement affecté. Je pense que l'on était arrivé à un bon équilibre, une plage aux Salins, deux à l'Ayguade, il y en a sur la promenade, etc. Certaines peuvent faire des festivités nocturnes parce qu'il y a un bâtiment, parce que c'est un restaurant, je ne vais pas les citer, mais on les connaît. Il y a par ailleurs pour les sorties nocturnes, les établissements sur le port, je ne vais pas les citer mais on les connaît. Et puis, il y a aussi et surtout beaucoup d'associations, je les en félicite, et aujourd'hui ça s'est calmé, qui organisent dans leur quartier des manifestations le soir. Je vais vous prendre un seul exemple, la Capte presque une fois par semaine l'été, si ce ne sont pas des fêtes nocturnes ouvertes à tout le monde, je ne sais pas ce que c'est et puis ce sont vraiment des fêtes qui sont pour les jeunes, pas pour les gens comme moi. Je parle sous le contrôle de l'adjoint spécial à la Capte, c'est presque toutes les semaines l'été, on barre carrément la rue des marchands, les restaurants participent, c'est ça aussi les festivités.

Donc le monde a un peu changé, il reste quelques boîtes de nuit mais c'est compliqué, il reste des établissements restaurants qui font un peu la fête, il reste quelques plages mais qui doivent s'arrêter normalement à 22 heures. Il reste les initiatives, ça existe aux Salins, à la Capte ils montrent l'exemple, voilà, c'est comme ça. Je souhaite que la ville vive, mais dans des frontières soumises à la commune.

Voilà, Mesdames et Messieurs, merci de vos commentaires. Et donc un Conseil Municipal dont l'ordre du jour sera limité pour ne pas perdre de temps dans la procédure de l'Espace 3000. Merci beaucoup.

**(La séance est levée à 16 h 16.)**

**LE PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU :**

**05 AVRIL 2024**

**A ÉTÉ ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

**LORS DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU :**

**26 AVRIL 2024**

**LA SECRETAIRE DE SEANCE,  
Mme Emilie PAPALEO, CMD**



A circular official stamp of the Municipality of Hyères-les-Palmiers, France. The stamp features a central emblem with a figure holding a torch and a scale, surrounded by the text 'MAIRIE HYERES-LES-PALMIERS' and 'REPUBLIQUE FRANÇAISE'. Below the emblem, the number '83412 - VAR - 209' is printed. A handwritten signature in black ink is written over the stamp.

**LE MAIRE,  
M. Jean-Pierre GIRAN**



A circular official stamp of the Municipality of Hyères-les-Palmiers, France, identical to the one on the left. A handwritten signature in black ink is written over the stamp.



VILLE D'HYÈRES  
LES PALMIERS

